

SITUATION DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DES GARDERIES AU QUÉBEC EN 2002

ANALYSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS
2001-2002

SOUMIS PAR LES SERVICES DE GARDE



Direction des programmes à l'enfance et à la jeunesse

Ministère de l'Emploi, de la
Solidarité sociale et de la Famille

Juin 2003

COORDINATION DES TRAVAUX

FRANÇOISE TREMBLAY

Direction des programmes à l'enfance
et à la jeunesse MESSF

ANALYSE ET RÉDACTION

ROBERT DELISLE, ÉCHO SONDAGE

RÉVISION LINGUISTIQUE

TRANSLATEX COMMUNICATIONS +

PAGE COUVERTURE

BLEU, BLANC, ROUGE

INFOGRAPHIE

ANNIE LAROSE,

DIRECTION DES COMMUNICATIONS DU MESSF

MISE EN PAGE

CLAUDETTE DORION,

DIRECTION DES COMMUNICATIONS DU MESSF

COLLABORATION

LINDA STE-MARIE

LOUISE ROSSO

CLAUDETTE BRISEBOIS

DANS CE DOCUMENT, LE FÉMININ INCLUT LE MASCULIN.

DÉPÔT LÉGAL – 2^E TRIMESTRE 2003

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

ISBN : 2-550-39410-0

ISSN :1201-5806

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE 1

CHAPITRE I PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION 5

1.1 PORTRAIT GÉNÉRAL DES SERVICES DE GARDE.....	7
1.1.1 Distribution des services, selon l'entité juridique et la région.....	9
1.1.2 Distribution des services, selon l'entité juridique et la capacité d'accueil.....	10
1.1.3 Distribution régionale des services, selon l'entité juridique	10
1.2 ADMINISTRATION DES SERVICES DE GARDE	14
1.2.1 Conseil d'administration des CPE	14
1.2.2 Réunions du conseil d'administration et assemblées des membres	15
1.2.3 Forums de consultation des parents au sein des CPE.....	16
1.2.4 Comité de parents dans les garderies	17
1.3 INSTALLATIONS EN MILIEU DE TRAVAIL.....	18
1.4 LA COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES RÉSEAUX	23
1.4.1 Les installations des CPE.....	23
1.4.2 Les garderies	23

CHAPITRE II PARENTS UTILISATEURS ET USAGERS..... 29

2.1 PARENTS UTILISATEURS.....	31
2.2 ACCUEIL DES ENFANTS DES FAMILLES IMMIGRANTES	32
2.3 USAGERS.....	35
2.3.1 Usagers des installations des CPE et des garderies.....	35
2.3.2 Usagers des composantes en milieu familial des CPE.....	39
2.3.3 Mouvement des usagers des CPE et des garderies	40
2.4 ÂGE DES ENFANTS ET FRÉQUENTATION DES SERVICES	45
2.4.1 Distribution du nombre d'enfants, selon l'âge au 30 septembre 2001.....	45
2.4.2 Distribution du nombre d'enfants, selon la fréquentation.....	47

CHAPITRE III PERSONNEL DES SERVICES DE GARDE..... 49

3.1 VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES.....	51
3.2 LES CONDITIONS DE TRAVAIL	55
3.2.1 Les congés et les vacances	55
3.2.2 Conditions de travail et évaluation.....	60
3.2.3 Responsable de la reconnaissance des RSG.....	64
3.2.4 Accueil de stagiaires	64
3.3 COMPÉTENCE ET FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR.....	67
3.3.1 Compétence du personnel éducateur.....	67
3.3.2 Formation du personnel éducateur	75

CHAPITRE IV EFFECTIF DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL 79

4.1 RSG ET NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS	81
--	----

4.2	SUSPENSION OU RÉVOCATION DES RSG	83
4.3	VISITES DE CONTRÔLE, DE SOUTIEN PROFESSIONNEL ET APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN.....	83
CHAPITRE V PÉRIODES DE GARDE		87
5.1	MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES INSTALLATIONS DES CPE ET LES GARDERIES.....	89
5.2	MODES DE GARDE PARTICULIERS DANS LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL DES CPE.....	91
5.3	ÉVOLUTION DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DANS LES SERVICES DE GARDE	92
5.4	GROUPES MULTI-ÂGE ET GROUPES D'ÂGE DÉFINIS	93
ANNEXE A RAPPORT D'ACTIVITÉS 2001-2002 DES CPE		95
ANNEXE B RAPPORT D'ACTIVITÉS 2001-2002 DES GARDERIES		97

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1	RÉPARTITION DES CPE DIVERSIFIÉS ET NON DIVERSIFIÉS, AINSI QUE DES GARDERIES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LE TAUX DE RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉS	7
TABLEAU 1.2	RÉPARTITION DES COMPOSANTES DES CPE ET DES GARDERIES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LE TAUX DE RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉS	9
TABLEAU 1.3	DISTRIBUTION DES SERVICES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGION	11
TABLEAU 1.4	DISTRIBUTION DES SERVICES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL.....	12
TABLEAU 1.5	DISTRIBUTION DES SERVICES ET DES PLACES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGION	13
TABLEAU 1.6	DISTRIBUTION DES CPE, SELON LE NOMBRE DE PERSONNES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	14
TABLEAU 1.7	DISTRIBUTION DES FORUMS SELON LES RÉGIONS	17
TABLEAU 1.8	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION D'ENFANTS DONT AU MOINS UN DES PARENTS TRAVAILLE DANS CE MILIEU.....	19
TABLEAU 1.9	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DES CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LES RÉGIONS	20
TABLEAU 1.10	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DES CPE EN MILIEU DE TRAVAIL LIÉES À L'ENTREPRISE PRIVÉE, SELON LE TYPE D'ENTREPRISES.....	21
TABLEAU 1.11	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DES CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LE TYPE DE SOUTIEN REÇU.....	22
TABLEAU 1.12	SERVICES OFFERTS AUX CPE PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES RÉSEAUX	24
TABLEAU 1.13	FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES CPE ET LE PERSONNEL DES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES RÉSEAUX	25
TABLEAU 1.14	SERVICES OFFERTS AUX GARDERIES PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES RÉSEAUX.....	26
TABLEAU 1.15	FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ENTRE LES GARDERIES ET LE PERSONNEL DES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES RÉSEAUX	27
TABLEAU 2.1	DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE DES SERVICES DE GARDE ET LA RÉGION	31
TABLEAU 2.2	DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE FAMILLES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE DES SERVICES DE GARDE ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL	32

TABLEAU 2.3	DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES IMMIGRANTES ET D'ENFANTS IMMIGRANTS EN COMPARAISON AVEC L'ENSEMBLE DES ENFANTS REÇUS DANS LES CPE, SELON LA RÉGION.....	34
TABLEAU 2.4	DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES IMMIGRANTES ET D'ENFANTS IMMIGRANTS EN COMPARAISON AVEC L'ENSEMBLE DES ENFANTS REÇUS DANS LES GARDERIES, SELON LA RÉGION.....	35
TABLEAU 2.5	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT LE MÊME TERRITOIRE DE CLSC QUE LE SERVICE DE GARDE, UN TERRITOIRE DE CLSC DIFFÉRENT OU À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE, POUR LES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL.....	36
TABLEAU 2.6	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES INSTALLATIONS DES CPE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES AUTRES QUE MONTRÉAL ET LAVAL ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL	37
TABLEAU 2.7	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES GARDERIES, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES AUTRES QUE MONTRÉAL ET LAVAL ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL.....	38
TABLEAU 2.8	DISTRIBUTION DES RSG, DES MRC, DES CLSC ET DES LOCALITÉS DESSERVIES PAR DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL DES CPE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES....	39
TABLEAU 2.9	MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES INSTALLATIONS DES CPE	41
TABLEAU 2.10	MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE.....	42
TABLEAU 2.11	MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES GARDERIES À BUT LUCRATIF.....	43
TABLEAU 2.12	MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES GARDERIES SANS BUT LUCRATIF	44
TABLEAU 2.13	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2001 ET L'ENTITÉ JURIDIQUE.....	46
TABLEAU 2.14	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2001 ET SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE, EN MARS 2001	47
TABLEAU 2.15	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE ET L'ENTITÉ JURIDIQUE	48
TABLEAU 3.1	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT SIGNÉ UNE ENTENTE AVEC UN CORPS POLICIER POUR LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DU PERSONNEL, SELON LA RÉGION	51
TABLEAU 3.2	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT VÉRIFIÉ LES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DE LEUR PERSONNEL, SELON LA RÉGION	52
TABLEAU 3.3	DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE AYANT REÇU CONFIRMATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES CONCERNANT DIVERS MEMBRES DU PERSONNEL, SELON LA RÉGION	53
TABLEAU 3.4	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT EU LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE, SELON LA RÉGION.....	54

TABLEAU 3.5	DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ SELON LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES POUR LES RESPONSABLES DE LA GESTION, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGION	55
TABLEAU 3.6	DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ SELON LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES POUR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGION	57
TABLEAU 3.7	DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ SELON LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGION	58
TABLEAU 3.8	DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE VACANCES PAYÉS AUX RESPONSABLES DE LA GESTION, AU PERSONNEL ÉDUCATEUR DE MÊME QU'À TOUT AUTRE PERSONNEL PERMANENT, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE, LA RÉGION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL	59
TABLEAU 3.9	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT UNE PROCÉDURE FORMELLE D'ÉVALUATION DU PERSONNEL, SELON LA RÉGION	62
TABLEAU 3.10	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REÇU UNE STAGIAIRE EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE DEPUIS SEPTEMBRE 2001, SELON LA RÉGION.....	65
TABLEAU 3.11	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REÇU D'AUTRES STAGIAIRES DEPUIS SEPTEMBRE 2001, SELON LA RÉGION.....	66
TABLEAU 3.12	PROGRAMMES DE FORMATION DE CHACUNE DES AUTRES STAGIAIRES REÇUES PAR LES CPE ET LES GARDERIES.....	66
TABLEAU 3.13	TAUX DE QUALIFICATION DU PERSONNEL DE GARDE DANS LES INSTALLATIONS DES CPE ET DANS LES GARDERIES, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES.....	68
TABLEAU 3.14	SITUATION DES INSTALLATIONS DES CPE EN FONCTION DE L'EXIGENCE DU RAPPORT 2/3 ET DES GARDERIES EN FONCTION DE L'EXIGENCE DU RAPPORT 1/3, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES	69
TABLEAU 3.15	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DES CPE ET DES GARDERIES EN FONCTION DES EXIGENCES DU RATIO, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES	71
TABLEAU 3.16	DISTRIBUTION RÉGIONALE DU TYPE DE FORMATION DU PERSONNEL QUALIFIÉ DANS LES INSTALLATIONS DES CPE	73
TABLEAU 3.17	DISTRIBUTION RÉGIONALE DU TYPE DE FORMATION DU PERSONNEL QUALIFIÉ DANS LES GARDERIES	74
TABLEAU 3.18	FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES CPE ET LES GARDERIES.....	75
TABLEAU 3.19	FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES CPE ET LES GARDERIES, SELON LA RÉGION.....	76
TABLEAU 3.20	LIEUX DE FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DES CPE ET DES GARDERIES.....	77
TABLEAU 3.21	RESPONSABLE DE LA FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DES CPE ET DES GARDERIES LORSQUE LA FORMATION A ÉTÉ DONNÉE SUR LES LIEUX DU TRAVAIL.....	78

TABLEAU 4.1	DISTRIBUTION DES RSG, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS AU COURS DE LA SEMAINE DU 18 AU 24 MARS 2002	81
TABLEAU 4.2	NOMBRE DE RSG, NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ET NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS EN MOYENNE PAR LA RSG, SELON LA RÉGION, LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET L'ANNÉE D'OUVERTURE DES CPE AUXQUELS ELLES SONT RATTACHÉES	82
TABLEAU 4.3	NOMBRE DE VISITES DE CONTRÔLE ET DE SOUTIEN PROFESSIONNEL EFFECTUÉES CHEZ LES RSG ENTRE LE 1 ^{ER} AVRIL 2001 ET LE 31 MARS 2002, SELON LA RÉGION, LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET L'ANNÉE D'OUVERTURE DES CPE	85
TABLEAU 5.1	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS.....	89
TABLEAU 5.2	MODES DE GARDE PARTICULIERS ET NOMBRE D'ENFANTS REÇUS DANS LES INSTALLATIONS DES CPE ET LES GARDERIES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE, LA RÉGION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL.....	90
TABLEAU 5.3	DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS.....	91
TABLEAU 5.4	NOMBRE DE RSG ET NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS, SELON DES MODES DE GARDE PARTICULIERS	91
TABLEAU 5.5	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES COMPOSANTES EN INSTALLATION DES CPE, DES GARDERIES ET DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE AYANT OFFERT DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DE 1998 À 2002	92
TABLEAU 5.6	DISTRIBUTION DES ENFANTS DE 18 MOIS À 4 ANS DANS LES GROUPES MULTI-ÂGE OU LES GROUPES D'ÂGE DÉFINIS DANS LES CPE ET LES GARDERIES, SELON LA RÉGION	93

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1.1 RÉPARTITION DES SERVICES DE GARDE, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE.....	8
GRAPHIQUE 1.2 ÉVOLUTION DE LA DIVERSIFICATION DES CPE ENTRE 1998 ET 2002.....	8
GRAPHIQUE 1.3 NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	15
GRAPHIQUE 1.4 RÉPARTITION DES DIVERS FORUMS DE CONSULTATION DES PARENTS EXISTANT AU SEIN DES CPE.....	16
GRAPHIQUE 1.5 NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE PARENTS DANS LES GARDERIES	18
GRAPHIQUE 2.1 RÉPARTITION DES FAMILLES IMMIGRANTES DANS LES CPE, SELON LEUR STATUT.....	33
GRAPHIQUE 2.2 RÉPARTITION DES FAMILLES IMMIGRANTES DANS LES GARDERIES, SELON LEUR STATUT.....	33
GRAPHIQUE 2.3 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2001.....	45
GRAPHIQUE 2.4 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE	47
GRAPHIQUE 3.1 ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES CPE ET DES GARDERIES.....	60
GRAPHIQUE 3.2 ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES	61
GRAPHIQUE 3.3 FRÉQUENCE DE LA PROCÉDURE FORMELLE D'ÉVALUATION DU PERSONNEL DES CPE	63
GRAPHIQUE 3.4 FRÉQUENCE DE LA PROCÉDURE FORMELLE D'ÉVALUATION DU PERSONNEL DES GARDERIES	63
GRAPHIQUE 3.5 STATUT DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA RECONNAISSANCE DES RSG.....	64
GRAPHIQUE 4.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RSG AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES	83

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Tout titulaire d'un permis doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille un rapport de ses activités¹.

Afin de remplir cette exigence, les services de garde à l'enfance doivent répondre à l'un des deux questionnaires qui leur est envoyé selon leur entité juridique (centre de la petite enfance [CPE] ou garderie). Le présent document décrit et analyse les réponses fournies à ces questionnaires, que l'on trouve dans les annexes A et B.

Nous avons divisé le rapport en cinq chapitres :

CHAPITRE I : Portrait des services de garde et de leur administration

CHAPITRE II : Parents utilisateurs et usagers

CHAPITRE III : Personnel des services de garde

CHAPITRE IV : Effectif des services de garde en milieu familial et mandats des CPE coordonnant la garde en milieu familial

CHAPITRE V : Périodes de garde

La représentativité de notre population est très élevée puisque que 95,7 % de l'ensemble des CPE et des garderies du Québec ont retourné le questionnaire dans les délais prescrits.

Tout au long du document, nous faisons ressortir les différences qui existent en fonction de la nature des services de garde, de leur région administrative et de leur capacité d'accueil ainsi qu'en fonction de l'année d'ouverture lorsqu'il s'agit de services de garde en milieu familial.

Enfin, la saisie et le traitement des données informatiques ont été exécutés par la firme Écho Sondage, à l'aide du logiciel Statistical Package for the Social Sciences (SPSS) à la suite de la validation de chacun des questionnaires reçus. Précisons que les données recueillies peuvent servir à des fins de recherche et de statistiques.

¹ Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, L.R.Q., c. C-8.2, article 13.4.

CHAPITRE I

PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

Dans un premier temps, nous dressons le portrait des services de garde au 31 mars 2002 selon les diverses entités juridiques, ainsi qu'en fonction de leur capacité d'accueil et de leur répartition dans les 17 régions administratives du Québec.

En second lieu, nous examinons la composition des conseils d'administration et des comités de parents ainsi que le nombre de réunions tenues durant l'année et le contenu des divers forums de consultation des parents au sein des CPE.

Nous traitons ensuite des installations en milieu de travail, pour terminer avec la collaboration entre les installations des CPE ou les garderies et le réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux.

1.1 PORTRAIT GÉNÉRAL DES SERVICES DE GARDE

Le tableau 1.1 illustre la répartition au 31 mars 2002 des CPE diversifiés qui représentent 43,5 % de l'ensemble des services de garde au Québec et des CPE non diversifiés (22,8 % de l'ensemble) ainsi que des garderies (33,7 % de l'ensemble des services du Québec). La situation a évolué au cours des dernières années puisque les CPE diversifiés représentaient 8,9 % de l'ensemble des services de garde au 31 mars 1999, 22,3 % au 31 mars 2000 et 35,2 % au 31 mars 2001.

TABLEAU 1.1

RÉPARTITION DES CPE DIVERSIFIÉS ET NON DIVERSIFIÉS, AINSI QUE DES GARDERIES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LE TAUX DE RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉS

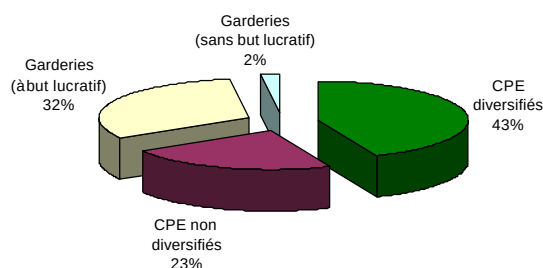
ENTITÉS JURIDIQUES	NOMBRE DE CPE ET DE GARDERIES EXISTANTS	NOMBRE DE CPE ET DE GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	PROPORTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS
CPE diversifiés	614	602	98,0
Milieu familial et une installation	486	477	98,1
Milieu familial et deux installations	110	107	97,3
Milieu familial et trois installations	15	15	100,0
Milieu familial et plus de trois installations	3	3	100,0
CPE non diversifiés	321	299	93,1
Une installation	239	222	92,9
Deux installations	20	18	90,0
Milieu familial seulement	62	59	95,2
TOTAL DES CPE	935	901	96,4
Garderies	475	449	94,5
Garderies (à but lucratif)	448	426	95,1
Garderies (sans but lucratif)	27	23	85,2
TOTAL	1 410	1 350	95,7

Le graphique 1.1 synthétise la répartition des CPE diversifiés et non diversifiés ainsi que des garderies, selon l'entité juridique.

GRAPHIQUE 1.1

RÉPARTITION DES SERVICES DE GARDE, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE

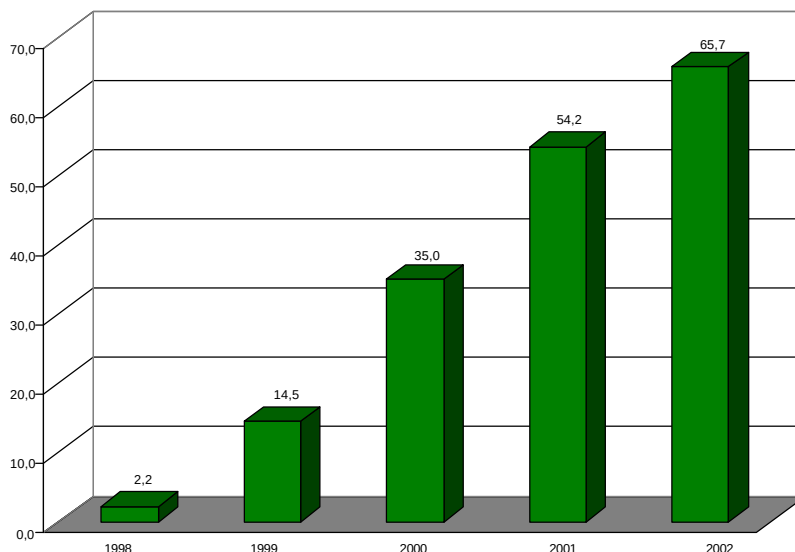
En ce qui a trait aux CPE diversifiés, qui représentent 65,7 % de l'ensemble des CPE du Québec au 31 mars 2002, on remarque que la majorité (79,2 %) ont une composante en milieu familial jumelée à une seule composante en installation, soit 486 sur un total de 614. À noter que le nombre de CPE ayant plus d'une installation ne cesse d'augmenter; ce nombre était de 88 CPE en 2001 et de 128 en mars 2002.



De plus, notons au graphique 1.2 que la proportion des CPE diversifiés sur l'ensemble des CPE est passée de 2,2 % en 1998 pour atteindre 65,7 % en 2002.

GRAPHIQUE 1.2

ÉVOLUTION DE LA DIVERSIFICATION DES CPE ENTRE 1998 ET 2002



Des 602 CPE diversifiés ayant remis leur rapport d'activités, 18,1 % se trouvent dans la région de la Montérégie, 16,6 % à Montréal et 11,5 % dans la région de la Capitale-Nationale. Les régions de la Chaudière-Appalaches, des Laurentides, de l'Estrie et de Lanaudière affichent des pourcentages qui varient entre 5,5 % et 6,6 %. Les autres régions ont des pourcentages inférieurs à 5 %.

Quant à l'ensemble des CPE non diversifiés, 74,5 %, soit 239 sur un total de 321, ont une composante en installation et 19,3 % ont une composante en milieu familial. En dernier lieu, on remarque que les garderies à but lucratif représentent 94,3 % de l'ensemble des garderies, étant donné que seulement 27 garderies sont sans but lucratif (les titulaires de huit de ces permis de garderie sont soit une municipalité (1), soit une commission scolaire (7)). Au 31 mars 2002, on trouve donc 1 410 CPE ou garderies au Québec.

Le tableau 1.2 présente la même information, sauf que nous avons réparti les CPE diversifiés et non diversifiés en fonction de leurs composantes respectives. Les 935 CPE (614 diversifiés et 321 non diversifiés) exploitaient donc 1 718 services. Ainsi, il y a 1 042 composantes en installation (60,7 %) et 676 composantes en milieu familial (39,3 %). Avec l'ajout des 475 garderies, nous totalisons maintenant, pour l'ensemble du Québec, 2 193 services de garde distincts, soit une progression de 10,3 % comparativement au 31 mars 2001.

TABLEAU 1.2

RÉPARTITION DES COMPOSANTES DES CPE ET DES GARDERIES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LE TAUX DE RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉS

ENTITÉ JURIDIQUE	NOMBRE DE SERVICES EXISTANTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	PROPORTION DES SERVICES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS
Installations des CPE	1 042	1 006	96,5
Composantes milieu familial des CPE	676	661	97,8
Total partiel	1 718	1 667	97,0
Garderies (à but lucratif)	448	426	95,1
Garderies (sans but lucratif)	27	23	85,2
Total partiel	475	449	94,5
TOTAL	2 193	2 116	96,5

Pour ce qui est des taux de réponse au questionnaire du rapport d'activités, nous observons des taux de réponse presque similaires à ceux de l'an passé, sauf en ce qui a trait aux garderies sans but lucratif (85,2 % comparativement à 78,8 %). Toutefois, le taux de la participation globale des composantes des CPE et des garderies reste identique à celui de l'an passé (96,5 %).

Sauf avis contraire, il est important de noter que l'analyse contenue dans les prochains chapitres concerne exclusivement les 1 006 composantes en installation, les 661 composantes en milieu familial et les 449 garderies qui ont répondu au questionnaire.

1.1.1 DISTRIBUTION DES SERVICES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGION

Le tableau 1.3 donne une vue d'ensemble de la répartition des 2 116 services répondants selon l'entité juridique et la région administrative.

La région de Montréal compte à elle seule 27,6 % des services; viennent ensuite les régions de la Montérégie (16,8 %) et de la Capitale-Nationale (10,7 %), qui en comptent plus du quart. Dans les 14 autres régions, 44,9 % des services ont rempli leur rapport d'activités.

1.1.2 DISTRIBUTION DES SERVICES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

En croisant la capacité d'accueil et l'entité juridique (tableau 1.4), on observe que les installations des CPE et les garderies à but lucratif ont une distribution semblable quant à leur capacité d'accueil.

Dans les composantes en milieu familial des CPE, on observe deux catégories modales. Ainsi, 23,8 % des composantes en milieu familial disposent de 150 places et plus, tandis que pour une autre tranche de 35,6 %, la capacité d'accueil se situe entre 50 et 59 places. Cette tendance se répète déjà depuis quelques années puisque les services offrant 150 places et plus présentaient des taux de 27,3 % en 2001, de 35,8 % en 2000 et de 55,4 % en 1999. Cette situation s'explique non par la réduction des services de 150 places et plus, mais par l'augmentation massive, au cours des dernières années, des services dont la capacité d'accueil se situe entre 50 et 59 places (on est passé de 53 services en 1999, 140 en 2000, 155 en 2001 à 235 en 2002).

1.1.3 DISTRIBUTION RÉGIONALE DES SERVICES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE

Au total, on compte 142 150 places réparties dans 2 116 services répondants. Les CPE, qui représentent 78,8 % des services, se partagent 82,7 % des places tandis que le dernier cinquième est divisé entre les différentes garderies (tableau 1.5). Mentionnons que 12 239 nouvelles places ont été ajoutées depuis l'an dernier.

Tout comme au cours des années passées, les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale se partagent les plus grands pourcentages de places avec 25,6 %, 17,9 % et 9,6 % des places respectivement.

Notons que plusieurs régions se démarquent des autres, car la totalité ou la presque totalité de leurs services sont des CPE. Il s'agit des régions du Bas-Saint-Laurent (42/0), de la Côte-Nord (27/0), de la Mauricie (67/2), de l'Abitibi-Témiscamingue (29/1), du Nord-du-Québec (24/1) et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (22/1).

TABLEAU 1.3**DISTRIBUTION DES SERVICES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGION**

RÉGION	CPE				GARDERIES				TOTAL	
	INSTALLATION		MILIEU FAMILIAL		BL		SBL			
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	23	2,3	19	2,9	0	0,0	0	0,0	42	2,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	32	3,2	28	4,2	7	1,6	0	0,0	67	3,2
Capitale-Nationale	110	10,9	77	11,6	39	9,2	1	4,3	227	10,7
Mauricie	38	3,8	29	4,4	2	0,5	0	0,0	69	3,3
Estrie	59	5,9	42	6,4	4	0,9	0	0,0	105	5,0
Montréal	265	26,3	113	17,1	192	45,1	15	65,2	585	27,6
Outaouais	49	4,9	33	5,0	4	0,9	0	0,0	86	4,1
Abitibi-Témiscamingue	15	1,5	14	2,1	1	0,2	0	0,0	30	1,4
Côte-Nord	15	1,5	12	1,8	0	0,0	0	0,0	27	1,3
Nord-du-Québec	22	2,2	2	0,3	0	0,0	1	4,3	25	1,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12	1,2	10	1,5	1	0,2	0	0,0	23	1,1
Chaudière-Appalaches	55	5,5	41	6,2	12	2,8	0	0,0	108	5,1
Laval	35	3,5	25	3,8	33	7,7	2	8,7	95	4,5
Lanaudière	44	4,4	35	5,3	26	6,1	0	0,0	105	5,0
Laurentides	47	4,7	45	6,8	17	4,0	0	0,0	109	5,2
Montréal	153	15,2	116	17,5	83	19,5	4	17,4	356	16,8
Centre-du-Québec	32	3,2	20	3,0	5	1,2	0	0,0	57	2,7
TOTAL	1 006	100,0	661	100,0	426	100,0	23	100,0	2 116	100,0

TABLEAU 1.4**DISTRIBUTION DES SERVICES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

CAPACITÉ D'ACCUEIL	CPE				GARDERIES				TOTAL	
	INSTALLATION		MILIEU FAMILIAL		BL		SBL			
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Moins de 50 places	352	35,0	75	11,3	137	32,2	11	47,8	575	27,2
De 50 à 59 places	146	14,5	235	35,6	81	19,0	5	21,7	467	22,1
60 places	198	19,7	35	5,3	83	19,5	4	17,4	320	15,1
De 61 à 99 places	304	30,2	90	13,6	121	28,4	2	8,7	517	24,4
De 100 à 149 places	4	0,4	69	10,4	4	0,9	1	4,3	78	3,7
150 places et plus	2	0,2	157	23,8	0	0,0	0	0,0	159	7,5
TOTAL	1 006	100,0	661	100,0	426	100,0	23	100,0	2 116	100,0

TABLEAU 1.5**DISTRIBUTION DES SERVICES ET DES PLACES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGION**

RÉGION	CPE				GARDERIES				TOTAL	
	INSTALLATION		MILIEU FAMILIAL		BL		SBL			
	NBRE DE SERVICES	PLACES	NBRE DE SERVICES	PLACES	NBRE DE SERVICES	PLACES	NBRE DE SERVICES	PLACES	NBRE DE SERVICES	PLACES
Bas-Saint-Laurent	23	1 094	19	2 523	0	0	0	0	42	3 617
Saguenay—Lac-Saint-Jean	32	1 784	28	2 719	7	284	0	0	67	4 787
Capitale-Nationale	110	5 918	77	5 890	39	1 799	1	16	227	13 623
Mauricie	38	1 926	29	2 436	2	140	0	0	69	4 502
Estrie	59	2 868	42	3 248	4	245	0	0	105	6 361
Montréal	265	16 398	113	8 143	192	11 057	15	810	585	36 408
Outaouais	49	2 790	33	3 799	4	218	0	0	86	6 807
Abitibi-Témiscamingue	15	896	14	1 460	1	37	0	0	30	2 393
Côte-Nord	15	647	12	1 079	0	0	0	0	27	1 726
Nord-du-Québec	22	992	2	148	0	0	1	20	25	1 160
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	12	524	10	1 108	1	20	0	0	23	1 652
Chaudière-Appalaches	55	2 532	41	3 889	12	548	0	0	108	6 969
Laval	35	2 099	25	3 010	33	1 832	2	120	95	7 061
Lanaudière	44	2 463	35	3 784	26	1 276	0	0	105	7 523
Laurentides	47	2 624	45	4 335	17	1 018	0	0	109	7 977
Montréal	153	9 181	116	11 433	83	4 681	4	207	356	25 502
Centre-du-Québec	32	1 686	20	2 110	5	286	0	0	57	4 082
TOTAL	1 006	56 422	661	61 114	426	23 441	23	1 173	2 116	142 150

1.2 ADMINISTRATION DES SERVICES DE GARDE

1.2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CPE

Depuis le 1^{er} septembre 1999, l'ensemble des CPE doit respecter l'article 157 de la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance, qui précise que le conseil d'administration est composé d'au moins sept membres dont cinq parents. Le tableau ci-dessous présente la distribution de ces 900 CPE (voir le tableau 1.1), selon le nombre d'administrateurs et selon leur qualité.

TABLEAU 1.6

DISTRIBUTION DES CPE, SELON LE NOMBRE DE PERSONNES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	QUALITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION								NOMBRE TOTAL D'ADMINISTRATEURS AU C. A.	
	PARENTS		EMPLOYÉES		RESPONSABLES DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL (RSG)		AUTRES			
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
0	0	0,0	223	24,8	596	66,2	720	80,0	0	0,0
1	0	0,0	319	35,4	245	27,2	133	14,8	0	0,0
2	0	0,0	302	33,6	54	6,0	37	4,1	0	0,0
3	1	0,1	54	6,0	5	0,6	10	1,1	0	0,0
4	32	3,6	2	0,2					1	0,1
5	368	40,9							4	0,4
6	294	32,7							17	1,9
7	154	17,1							552	61,3
8	38	4,2							96	10,7
9	10	1,1							167	18,6
10	1	0,1							32	3,6
11	1	0,1							19	2,1
12	1	0,1							10	1,1
13									1	0,1
14									0	0,0
15									1	0,1
Nombre de CPE	900	100,0	900	100,0	900	100,0	900	100,0	900	100,0
Nombre total d'administrateurs	5 246	75,5	1 094	15,8	368	5,3	237	3,4	6 945	100,0
Nombre moyen d'administrateurs par service	5,8		1,2		0,4		0,3		7,7	

Le nombre d'administrateurs varie entre 4 et 15, soit une moyenne de 7,7 administrateurs par CPE. Ces données proviennent de CPE dont certains membres du conseil d'administration peuvent avoir démissionné, ce qui explique le non-respect de la Loi au 31 mars 2002, de certains d'entre eux. Dans 97,4 % des CPE, on compte entre 7 et 12 administrateurs. Au total, 6 945 personnes siègent aux conseils d'administration de 900 CPE. De ce nombre, 75,5 % sont des parents d'enfants qui fréquentent le service de garde éducatif, 15,8 % sont des employées, 5,3 % sont des responsables de services de garde en milieu familial (RSG) et 3,4 % sont des membres « autres ».

Plus précisément, parmi les employées (15,8 %), on trouve principalement des éducatrices (467 mentions), du personnel de gestion (430 mentions), des cuisinières (7 mentions) et des conseillères (17 mentions). En ce qui a trait aux responsables de services de garde en milieu familial, il faut mentionner la progression importante de leur représentation aux conseils d'administration; en effet, alors qu'en mars 2001, ces personnes représentaient 3,5 % du nombre total d'administrateurs, ce pourcentage est de 5,3 % en mars 2002.

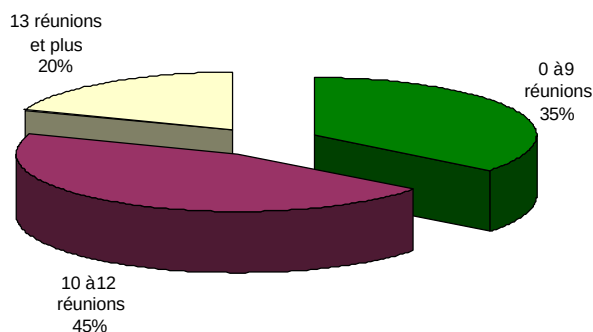
Quant aux autres membres (3,4 %), il s'agit plus particulièrement de représentants d'entreprises privées (26 mentions), de membres de communautés culturelles (25 mentions), d'anciens parents (27 mentions), de représentants d'organismes (18 mentions), de représentants de CLSC/CHLD (12 mentions), de représentants d'établissements d'enseignement (10 mentions) ou encore d'experts-conseils (7 mentions). Dans 96,2 % des CPE, cinq parents ou plus siègent au conseil d'administration.

1.1.2 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉES DES MEMBRES

Les conseils d'administration des CPE se sont réunis en moyenne 10,6 fois durant l'année. Près de la moitié (45,1 %) se sont réunis entre 10 et 12 fois (graphique 1.3).

GRAPHIQUE 1.3

NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



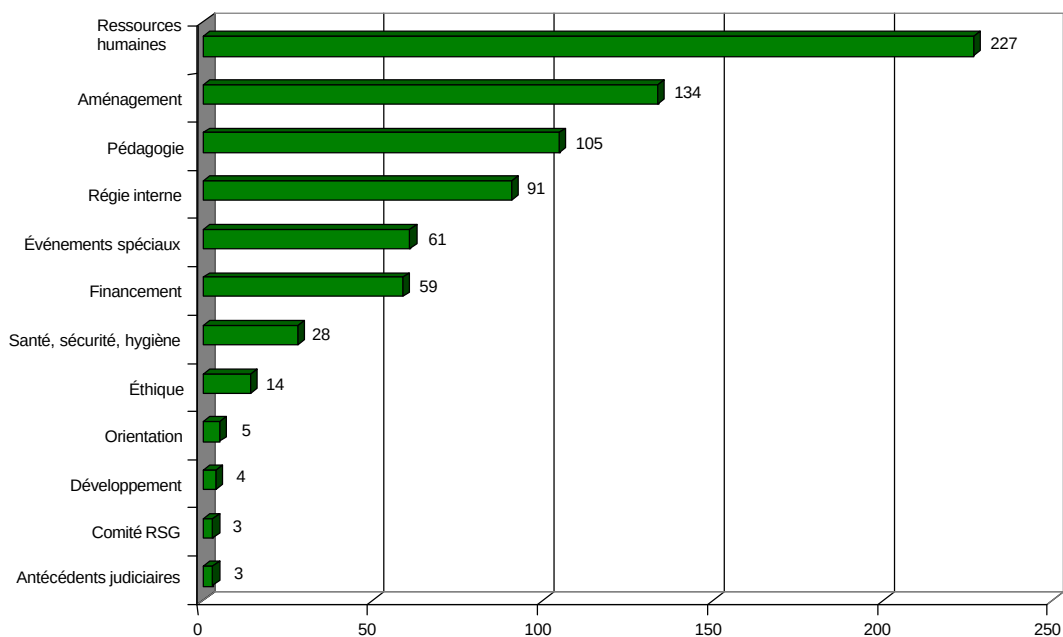
Ajoutons que les CPE ont tenu en moyenne 1,4 assemblée générale durant l'année (70,9 % ont tenu une assemblée, alors que 21,3 % ont tenu deux assemblées).

1.2.3 FORUMS DE CONSULTATION DES PARENTS AU SEIN DES CPE

Cette année, une nouvelle question s'est ajoutée au rapport d'activités des CPE concernant les diverses possibilités de consultation des parents. Plus précisément, la question était la suivante : « Existe-t-il d'autres forums (comités de travail, par exemple) où les parents peuvent être consultés sur des sujets concernant le CPE ? ». Il ressort que 47,2 % des CPE (n = 425) ont répondu par l'affirmative et nous avons recensé 734 forums répartis selon les thèmes présentés au graphique 1.4.

GRAPHIQUE 1.4

RÉPARTITION DES DIVERS FORUMS DE CONSULTATION DES PARENTS EXISTANT AU SEIN DES CPE



La distribution de ces 734 forums dans chacune des régions est présentée au tableau 1.7.

TABLEAU 1.7**DISTRIBUTION DES FORUMS SELON LES RÉGIONS**

RÉGION	FORUMS	
	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	19	2,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	29	4,0
Capitale-Nationale	109	14,9
Mauricie	17	2,3
Estrie	51	6,9
Montréal	174	23,7
Outaouais	30	4,1
Abitibi-Témiscamingue	11	1,5
Côte-Nord	14	1,9
Nord-du-Québec	5	0,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9	1,2
Chaudière-Appalaches	44	6,0
Laval	19	2,6
Lanaudière	35	4,8
Laurentides	46	6,3
Montréal	103	14,0
Centre-du-Québec	19	2,6
TOTAL	734	100,0

1.2.4 COMITÉ DE PARENTS DANS LES GARDERIES

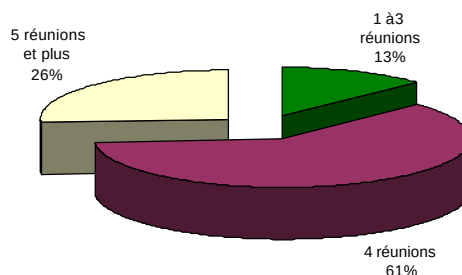
La question 1 du rapport d'activités des garderies porte sur le nombre de parents faisant partie d'un comité (n = 449 services). Le comité de parents est formé de 5 personnes dans 73,5 % des cas, de 6 à 14 personnes dans 23,2 % des cas et de 1 à 4 personnes dans 3,3 % des cas.

Le graphique 1.5 illustre le nombre de réunions tenues par les comités de parents durant l'année. Près des deux tiers (61,1 %) se sont réunis 4 fois tandis que 26 % se sont réunis entre 5 et 13 fois. Dans les 12,8 % restants, le nombre de réunions est inférieur à 4, ce qui est le nombre minimal requis par la Loi².

² Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, L.R.Q., c. C-8.2, article 10.2.

GRAPHIQUE 1.5

NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE PARENTS DANS LES GARDERIES



1.3 INSTALLATIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

La question 21 du rapport d'activités des CPE sert à définir l'installation en milieu de travail. Il s'agit d'un service situé sur des lieux de travail ou à proximité et bénéficiant d'un soutien de l'employeur pour fournir un service de garde aux parents qui travaillent pour cet employeur. Ce soutien peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : administratif, financier, technique, services récréatifs ou d'entretien. On constate donc qu'au cours de l'exercice financier 2001-2002, 183 CPE ont déclaré avoir des installations en milieu de travail; 19,6 % des CPE ont donc des installations en milieu de travail et 19,3 % des installations sont en milieu de travail (203 installations sur un total de 1 050³). De ces 183 CPE, 16 en ont plus d'une. En effet, 13 CPE ont deux installations en milieu de travail, 2 CPE en ont 3, alors qu'un CPE en a 4.

La présente analyse portera donc sur un total de 203 installations en milieu de travail réparties dans les 183 CPE concernés.

Notons que 55,2 % des installations en milieu de travail (n = 112) sont situées sur les lieux de travail alors que 44,8 % (n = 91) se trouvent à proximité (tableau 1.11). On dénote une progression importante de la proportion d'installations situées à proximité des lieux de travail, puisque les pourcentages sont passés de 39,3 % en 2001 à 44,8 % en 2002.

La moyenne des enfants dont au moins un des deux parents travaille dans le milieu qui dispose de l'installation est de 54 % ; ce pourcentage est de 62 % pour les installations situées sur les lieux de travail et de 45 % des installations situées à proximité.

³ Ce nombre comprend 1 042 installations et 8 garderies sans but lucratif subventionnées dont le titulaire du permis est une commission scolaire ou une municipalité.

Le tableau 1.8 révèle que pour 58,6 % des installations des milieux de travail, la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu est égale ou supérieure à 50 %. Dans 13,3 % des cas (n = 27), la totalité des enfants gardés ont un parent qui travaille dans le milieu où se trouve l'installation.

TABLEAU 1.8

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION D'ENFANTS DONT AU MOINS UN DES PARENTS TRAVAILLE DANS CE MILIEU

PROPORTION D'ENFANTS	N ^{BRE} DE SERVICES	%
Moins de 25 %	49	24,1
De 25 à 49 %	35	17,2
De 50 à 74 %	51	25,1
De 75 à 99 %	41	20,2
100 %	27	13,3
TOTAL	203	100,0

Au tableau 1.9, on constate qu'il y a des installations en milieu de travail dans les 17 régions administratives du Québec. La région de Montréal en compte le plus (n = 79) : elles y représentent 38,9 % de l'ensemble des installations des CPE en milieu de travail. Suivent les régions de la Capitale-Nationale avec 29 installations, soit 14,3 % de l'ensemble, et de la Montérégie, avec 24 installations (11, 8% du total).

Par ailleurs, on constate également que 26,1 % des installations de la Capitale-Nationale sont en milieu de travail; ce pourcentage est de l'ordre de 27,7 % dans la région de Montréal.

TABLEAU 1.9**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DES CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LES RÉGIONS**

	INSTALLATIONS DES CPE EN MILIEU DE TRAVAIL	TOTAL DES INSTALLATIONS ⁴	PROPORTION DES INSTALLATIONS %
RÉGION			
Bas-Saint-Laurent	1	23	4,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	33	21,2
Capitale-Nationale	29	111	26,1
Mauricie	5	38	13,2
Estrie	12	59	20,37
Montréal	79	285	27,7
Outaouais	6	50	12,0
Abitibi-Témiscamingue	2	18	11,1
Côte-Nord	3	17	17,6
Nord-du-Québec	8	29	27,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	12	25,0
Chaudière-Appalaches	7	55	12,7
Laval	6	37	16,2
Lanaudière	6	44	13,6
Laurentides	2	49	4,1
Montréal	24	158	15,2
Centre-du-Québec	3	32	9,4

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Moins de 30 places	13	76	17,1
De 30 à 44 places	40	177	22,6
De 45 à 59 places	53	267	19,9
60 places	41	206	19,9
De 61 à 79 places	28	143	19,6
80 places	26	164	15,9
81 places au plus	2	17	11,8
TOTAL	203	1 050	19,3

La capacité d'accueil totale est de 11 179 places sur un total de 58 772, soit 19,2 % de l'ensemble des places en installations des CPE.

⁴ Ce nombre comprend 1 042 installations et 8 garderies sans but lucratif subventionnées.

Les installations des CPE en milieu de travail se répartissent dans divers milieux : 25,6 % (n = 49), au réseau de l'enseignement (cégeps, universités, autres établissements scolaires, centres de formation professionnelle des adultes) ; 25 % (n = 68) sont rattachées au réseau de la santé et des services sociaux (centres hospitaliers, centres d'accueil, centres locaux de services communautaires); 21,8 % (n = 34), à la fonction publique québécoise, fédérale ou municipale ainsi qu'aux sociétés d'État. L'entreprise privée compte 18,8 % (n = 34) des 203 installations des CPE en milieu de travail : on trouvera au tableau 1.10 la répartition par type d'entreprises. Les installations restantes sont liées à un regroupement de milieux de travail.

TABLEAU 1.10

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DES CPE EN MILIEU DE TRAVAIL LIÉES À L'ENTREPRISE PRIVÉE, SELON LE TYPE D'ENTREPRISES

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES	NOMBRE D'INSTALLATIONS DES CPE EN MILIEU DE TRAVAIL
Aéronautique	6
Aluminium – Acier et minéralogie	3
Alimentation	4
Commerce de détail	3
Communications	2
Industrie de la haute technologie	2
Institutions financières	5
Usines	3
Industrie pharmaceutique	3
Transport	3
TOTAL	34

Comme on l'a déjà mentionné, des 203 installations en milieu de travail, 18 (8,9 %) bénéficient du soutien d'un regroupement de divers milieux de travail; en effet, 13 installations résultent d'un regroupement de milieux de la fonction publique ou parapublique. Pour les 5 autres installations, il s'agit d'un regroupement de plusieurs entreprises privées.

L'analyse du tableau 1.11 indique le type de soutien obtenu pour les installations situées sur les lieux de travail, soit 112 installations sur un total de 203. Il indique également cette information pour les 91 installations situées à proximité des lieux de travail.

TABLEAU 1.11**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DES CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LE TYPE DE SOUTIEN REÇU**

SUR LES LIEUX DE TRAVAIL	N^{BRE} D'INSTALLATIONS DES CPE	%
Soutien administratif, technique, financier, activités récréatives et entretien	27	24,1
Soutien administratif, technique, financier et entretien	13	11,6
Soutien financier et entretien	12	10,7
Soutien administratif, financier, activités récréatives et entretien	11	9,8
Soutien administratif, financier et entretien	10	8,9
Soutien financier	9	8,0
Autres regroupements de soutien	30	26,8
TOTAL	112	100,0

À PROXIMITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL	N^{BRE} D'INSTALLATIONS DES CPE	%
Soutien financier	15	16,5
Soutien administratif, technique, services récréatifs et entretien	14	15,4
Soutien administratif, technique, financier et entretien	11	12,1
Soutien financier et activités récréatives	9	9,9
Autres regroupements	42	46,2
TOTAL	91	100,0

1.4 LA COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES RÉSEAUX

La question 3 des rapports d'activités se rapporte aux services offerts aux CPE et aux garderies par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou par d'autres réseaux. À noter que ce n'est pas la totalité de ces organismes qui offrent ces services aux CPE et aux garderies.

1.4.1 LES INSTALLATIONS DES CPE

Le tableau 1.12 présente le nombre d'installations des CPE auxquelles des services sont offerts par divers acteurs du milieu de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux. Les CLSC sont les organismes dont la collaboration est la plus marquée. En effet, plus de la moitié des installations des CPE reçoit des services de soutien au personnel (52,1 %) et des services professionnels aux enfants (53,4 %) de la part des CLSC. Précisons de plus, que le tiers des installations des CPE reçoit des visites des services de garde (35,5 %), des services de programme de soutien et de développement de compétences parentales (34,6 %) ainsi que des services de participation à des comités de travail (32,6 %).

De façon générale, les services offerts par les autres organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux sont le soutien au personnel et les services professionnels aux enfants, plus particulièrement au sein de la Direction de la santé publique, de la Direction de la protection de la jeunesse, des centres hospitaliers et des centres de réadaptation. Tandis qu'on note plus de services au niveau du programme de soutien et de développement de compétences parentales pour les organismes communautaires et les maisons de la famille.

Enfin, la fréquence d'utilisation est plus prononcée sur le plan des CLSC (tableau 1.13).

1.4.2 LES GARDERIES

Sur le plan des garderies (tableau 1.14), la situation est relativement semblable à celle des CPE. En effet, le CLSC est encore l'organisme dont la collaboration est la plus marquée. En premier lieu, précisons que 40,8 % des garderies reçoivent des visites des services de garde, et des services professionnels aux enfants sont offerts dans une proportion de 42,8 %. Des services de soutien au personnel sont fournis au tiers des garderies (33,2 %) tandis que des services de programme de soutien et de développement de compétences parentales se trouvent dans plus du cinquième des garderies (22,3 %).

De façon générale, et tout comme pour les CPE, les services offerts par les autres organismes du réseau de la santé et des services sociaux et d'autres réseaux sont les services professionnels aux enfants et le soutien au personnel des services de garde.

TABLEAU 1.12**SERVICES OFFERTS AUX CPE PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES RÉSEAUX**

	CLSC		DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE		DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE		CENTRE HOSPITALIER		CENTRE DE RÉADAPTATION		ORGANISME COMMUNAU- TAIRE		MAISON DE LA FAMILLE		AUTRES*	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Visites des services de garde	320	35,5	19	2,1	87	9,7	20	2,2	129	14,3	49	5,4	22	2,4	21	2,3
Soutien au personnel des services de garde	469	52,1	113	12,5	164	18,2	45	5,0	208	23,1	86	9,5	28	3,1	24	2,7
Services professionnels aux enfants	481	53,4	39	4,3	168	18,6	107	11,9	278	30,9	78	8,7	44	4,9	27	3,0
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	312	34,6	11	1,2	52	5,8	21	2,3	40	4,4	116	12,9	117	13,0	18	2,0
Prêts de locaux ou d'équipements	151	16,8	6	0,7	9	1,0	39	4,3	28	3,1	114	12,7	13	1,4	86	9,5
Participation à des comités de travail	294	32,6	26	2,9	82	9,1	35	3,9	64	7,1	123	13,7	59	6,5	28	3,1
Autres	19	2,1	11	1,2	5	0,6	10	1,1	6	0,7	4	0,4	9	1,0	13	1,4

TABLEAU 1.13**FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES CPE ET LE PERSONNEL DES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES RÉSEAUX**

	FRÉQUENTES		OCCASIONNELLES		RARES	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CLSC	278	36,1	401	52,1	91	11,8
Direction de la santé publique	11	2,1	163	30,4	362	67,5
Direction de la protection de la jeunesse	46	7,6	227	37,6	331	54,8
Centre hospitalier	29	5,8	95	18,9	378	75,3
Centre de réadaptation	106	18,7	213	37,6	247	43,6
Organisme communautaire	109	19,7	229	41,5	214	38,8
Maison de la famille	27	5,9	128	27,9	304	66,2
Autres	20	55,6	13	36,1	3	8,3

* La catégorie « autres » pour les CPE est composée des organismes suivants : municipalités (55), commissions scolaires (27), Régie régionale de la santé et des services sociaux (6), policiers (5), dentistes (2) et église, pompier, Corporation de développement économique et communautaire et Association pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires sociales avec une mention chacun.

TABLEAU 1.14**SERVICES OFFERTS AUX GARDERIES PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES RÉSEAUX**

	CLSC		DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE		DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE		CENTRE HOSPITALIER		CENTRE DE RÉADAPTATION		ORGANISME COMMUNAUTAIRE		MAISON DE LA FAMILLE		AUTRES*	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Visites des services de garde	183	40,8	33	7,3	38	8,5	7	1,6	33	7,3	26	5,8	3	0,7	5	1,1
Soutien au personnel des services de garde	149	33,2	35	7,8	41	9,1	11	2,4	35	7,8	17	3,8	3	0,7	4	0,9
Services professionnels aux enfants	192	42,8	28	6,2	56	12,5	29	6,5	50	11,1	23	5,1	6	1,3	9	2,0
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	100	22,3	8	1,8	16	3,6	11	2,4	14	3,1	23	5,1	20	4,5	3	0,7
Prêts de locaux ou d'équipements	23	5,1	0	0,0	3	0,7	3	0,7	4	0,9	26	5,8	1	0,2	3	0,7
Participation à des comités de travail	64	14,3	10	2,2	10	2,2	5	1,1	13	2,9	8	1,8	3	0,7	1	0,2
Autres	7	1,6	4	0,9	2	0,4	2	0,4	1	0,2	2	0,4	0	0,0	1	0,2

TABLEAU 1.15**FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ENTRE LES GARDERIES ET LE PERSONNEL DES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES RÉSEAUX**

	FRÉQUENTES		OCCASIONNELLES		RARES	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CLSC	81	26,1	178	57,4	51	16,5
Direction de la santé publique	7	4,9	57	39,9	79	55,2
Direction de la protection de la jeunesse	10	6,5	47	30,7	96	62,7
Centre hospitalier	7	5,9	24	20,3	87	73,7
Centre de réadaptation	26	20,2	33	25,6	70	54,3
Organisme communautaire	20	14,7	48	35,3	68	50,0
Maison de la famille	3	3,0	12	12,0	85	85,0
Autres	2	25,0	6	75,0	0	0,0

* La catégorie « autres » pour les garderies est composée des organismes suivants : pompiers (4), policiers (4), commissions scolaires (3) et municipalité (1).

CHAPITRE II

PARENTS UTILISATEURS ET USAGERS

Dans ce chapitre, nous brossons un portrait des parents utilisateurs québécois et immigrants en regard du nombre de familles qui utilisent les services de garde. Par la suite, nous examinons la provenance des enfants qui fréquentent les installations des CPE et les garderies selon les divers territoires de CLSC ou de MRC et nous traitons de la répartition régionale des composantes en milieu familial des CPE. Ensuite, nous explorons les mouvements des usagers des CPE et des garderies entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002. La dernière section nous indique la répartition des CPE et des garderies, selon les classes d'âge des enfants et le nombre de jours de garde par semaine.

2.1 PARENTS UTILISATEURS

Le tableau 2.1 présente le nombre de familles qui utilisent les services des installations des CPE ou d'une garderie, selon la région administrative. Globalement, si nous extrapolons nos résultats pour l'ensemble du Québec, il ressort que plus de 137 155 familles utilisent les services de garde. De ce nombre, 40 % profitent des services des installations des CPE et 42,2 %, des composantes en milieu familial. Les garderies, quant à elles, accueillent 17,8 % de l'ensemble des familles.

TABLEAU 2.1

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE DES SERVICES DE GARDE ET LA RÉGION

RÉGION	CPE		GARDERIES		TOTAL
	INSTALLATION	MILIEU FAMILIAL	BL	SBL	
Bas-Saint-Laurent	1 189	3 065	0	0	4 254
Saguenay—Lac-Saint-Jean	1 858	2 714	280	0	4 852
Capitale-Nationale	5 891	5 919	1 731	20	13 561
Mauricie	2 063	2 322	171	0	4 556
Estrie	2 738	3 126	221	0	6 085
Montréal	14 344	6 502	10 732	711	32 289
Outaouais	2 437	3 207	189	0	5 833
Abitibi-Témiscamingue	1 044	1 539	34	0	2 617
Côte-Nord	631	1 180	0	0	1 811
Nord-du-Québec	989	186	0	17	1 192
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	486	1 176	26	0	1 688
Chaudière-Appalaches	2 602	3 937	526	0	7 065
Laval	1 829	2 457	1 693	116	6 095
Lanaudière	2 679	3 522	1 257	0	7 458
Laurentides	2 306	3 976	932	0	7 214
Montréal	8 135	9 800	4 235	185	22 355
Centre-du-Québec	1 751	2 170	183	0	4 104
TOTAL	52 972	56 798	22 210	1 049	133 029
Ensemble du Québec ⁵	54 930	57 776	23 289	1 160	137 155

En ce qui concerne la distribution régionale, le nombre de familles utilisant les services de garde est en étroite corrélation avec le nombre de services disponibles dans chacune des régions (tableau 1.3). Notons que les dernières données viennent des questionnaires remplis et non d'une extrapolation.

⁵ Ces données sont extrapolées pour l'ensemble du Québec sur la base de la capacité totale de l'ensemble des services.

Pour les installations des CPE, le nombre moyen de familles utilisatrices est de 53 familles par service ; cette moyenne augmente à 88 familles pour les composantes en milieu familial des CPE. Ce nombre est de 53 familles pour les garderies à but lucratif et de 46 pour les garderies sans but lucratif.

TABLEAU 2.2

DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE FAMILLES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE DES SERVICES DE GARDE ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

CAPACITÉ D'ACCUEIL	CPE		GARDERIES	
	INSTALLATION	MILIEU FAMILIAL	BL	SBL
Moins de 50 places	37	20	34	32
De 50 à 59 places	50	42	51	45
60 places	56	54	57	55
De 61 à 99 places	70	66	70	73
De 100 à 149 places	102	99	109	105
150 places et plus	168	205	0	0
Moyenne totale de familles selon l'entité juridique	53	88	53	46

2.2 ACCUEIL DES ENFANTS DES FAMILLES IMMIGRANTES

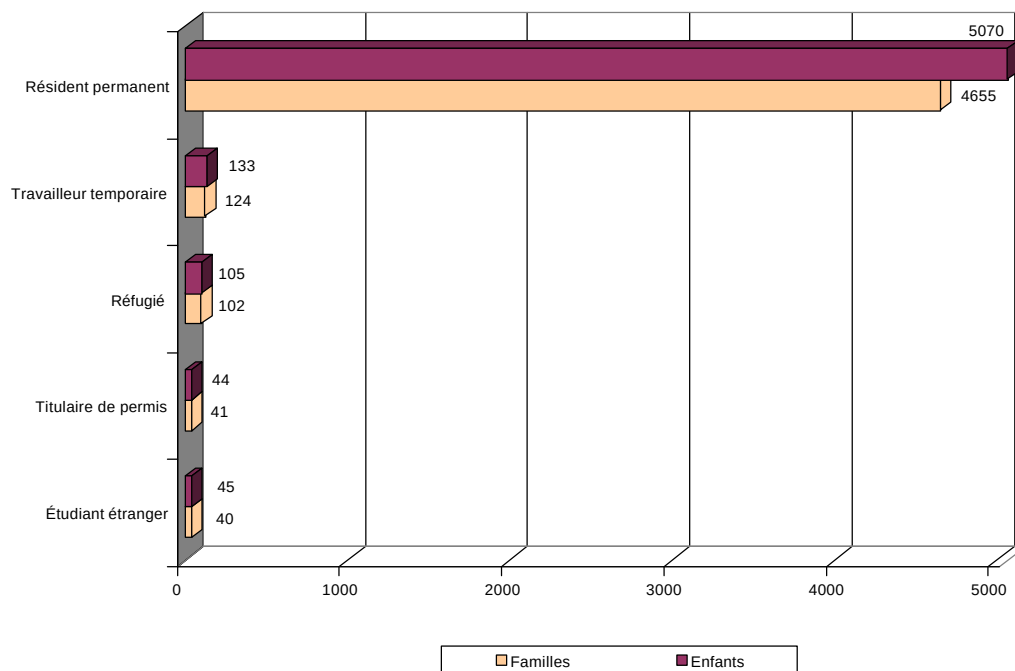
Les résultats obtenus aux questions 6.1 et 6.2 des rapports d'activités des CPE et des garderies nous permettent d'établir que 55,6 % des CPE et 56,8 % des garderies offrent des services à des familles immigrantes (familles dont l'un des membres est né à l'extérieur du Canada). La répartition du nombre de familles ainsi que le nombre d'enfants concernés, selon le statut de ces familles, est présentée au graphique 2.1 pour les CPE et au graphique 2.2 pour les garderies.

Il ressort de ces graphiques que tant pour les CPE que pour les garderies, on dessert principalement des familles immigrantes inscrites à titre de résidents permanents (4 655 familles pour les CPE et 3 702 familles pour les garderies).

Au total, les CPE offrent des services à 4 962 familles immigrantes, représentant 5 397 enfants, tandis que les garderies desservent 3 805 familles immigrantes, totalisant 4 036 enfants.

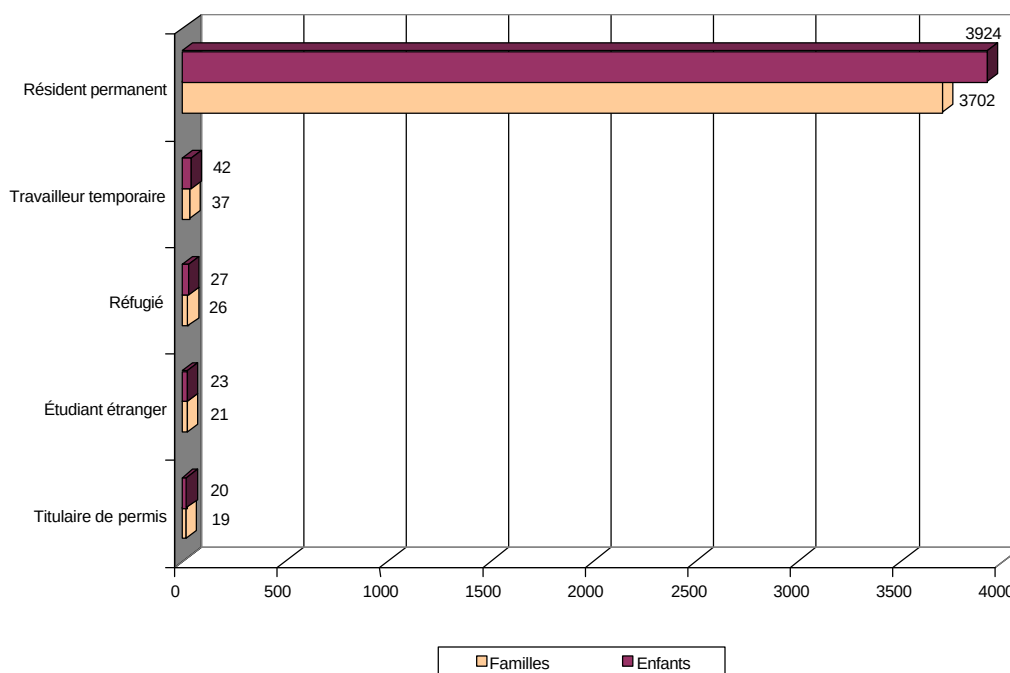
GRAPHIQUE 2.1

RÉPARTITION DES FAMILLES IMMIGRANTES DANS LES CPE, SELON LEUR STATUT



GRAPHIQUE 2.2

RÉPARTITION DES FAMILLES IMMIGRANTES DANS LES GARDERIES, SELON LEUR STATUT



Le tableau 2.3 présente, pour les CPE, la distribution du nombre de familles immigrantes, de leurs enfants ainsi que le nombre d'enfants reçus dans l'ensemble des CPE dans chacune des régions. On constate que c'est dans la région de Montréal que nous trouvons la plus grande proportion d'enfants immigrants (17 %) alors que dans les autres régions administratives, ce pourcentage ne s'élève pas au-delà de 3,3 % (taux atteint en Outaouais). Cependant, dans l'ensemble des CPE, la proportion d'enfants immigrants s'élève à 4,4 %.

TABLEAU 2.3

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES IMMIGRANTES ET D'ENFANTS IMMIGRANTS EN COMPARAISON AVEC L'ENSEMBLE DES ENFANTS REÇUS DANS LES CPE, SELON LA RÉGION

RÉGION	NOMBRE DE FAMILLES IMMIGRANTES		NOMBRE D'ENFANTS IMMIGRANTS		NOMBRE D'ENFANTS REÇUS DANS L'ENSEMBLE DES CPE		PROPORTION D'ENFANTS IMMIGRANTS
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	%
Bas-Saint-Laurent	12	0,2	13	0,2	4 496	3,7	0,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean	21	0,4	25	0,5	5 297	4,3	0,5
Capitale-Nationale	246	5,0	277	5,1	13 240	10,8	2,1
Mauricie	31	0,6	35	0,6	5 205	4,2	0,7
Estrie	118	2,4	145	2,7	6 694	5,5	2,2
Montréal	3 625	73,1	3 912	72,5	22 948	18,7	17,0
Outaouais	213	4,3	207	3,8	6 283	5,1	3,3
Abitibi-Témiscamingue	5	0,1	7	0,1	2 741	2,2	0,3
Côte-Nord	6	0,1	9	0,2	2 007	1,6	0,4
Nord-du-Québec	3	0,1	5	0,1	1 119	0,9	0,4
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	3	0,1	3	0,1	1 847	1,5	0,2
Chaudière-Appalaches	121	2,4	154	2,9	7 344	6,0	2,1
Laval	132	2,7	142	2,6	4 682	3,8	3,0
Lanaudière	25	0,5	37	0,7	6 782	5,5	0,5
Laurentides	70	1,4	79	1,5	7 096	5,8	1,1
Montréal	313	6,3	326	6,0	20 425	16,6	1,6
Centre-du-Québec	18	0,4	21	0,4	4 602	3,7	0,5
TOTAL	4 962	100,0	5 397	100,0	122 808	100,0	4,4

La même information concernant les garderies est présentée au tableau 2.4. On peut y voir que les régions de Montréal et de Laval affichent les proportions les plus élevées d'enfants immigrants (respectivement 26,8 % et 13,4 %) et qu'au total, cette proportion est de 16 % pour les garderies.

TABLEAU 2.4

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES IMMIGRANTES ET D'ENFANTS IMMIGRANTS EN COMPARAISON AVEC L'ENSEMBLE DES ENFANTS REÇUS DANS LES GARDERIES, SELON LA RÉGION

RÉGION	NOMBRE DE FAMILLES IMMIGRANTES		NOMBRE D'ENFANTS IMMIGRANTS		NOMBRE D'ENFANTS DANS L'ENSEMBLE DES GARDERIES		PROPORTION D'ENFANTS IMMIGRANTS
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	%
Bas-Saint-Laurent	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	1	0,0	1	0,0	324	1,3	0,3
Capitale-Nationale	93	2,4	94	2,3	1 901	7,6	4,9
Mauricie	0	0,0	0	0,0	205	0,8	0,0
Estrie	16	0,4	16	0,4	253	1,0	6,3
Montréal	3 029	79,6	3 184	78,9	11 896	47,3	26,8
Outaouais	12	0,3	15	0,4	221	0,9	6,8
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0	0	0,0	37	0,1	0,0
Côte-Nord	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	0	0,0	0	0,0	20	0,1	0,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	0	0,0	26	0,1	0,0
Chaudière-Appalaches	3	0,1	4	0,1	586	2,3	0,7
Laval	236	6,2	267	6,6	1 997	7,9	13,4
Lanaudière	67	1,8	77	1,9	1 404	5,6	5,5
Laurentides	9	0,2	10	0,2	1 008	4,0	1,0
Montréal	321	8,4	348	8,6	4 986	19,8	7,0
Centre-du-Québec	18	0,5	20	0,5	312	1,2	6,4
TOTAL	3 805	100,0	4 036	100,0	25 176	100,0	16,0

2.3 USAGERS

2.3.1 USAGERS DES INSTALLATIONS DES CPE ET DES GARDERIES

2.3.1.1. PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL

Les questions 18.1 et 17.1 du rapport d'activités des CPE et des garderies concernent les services situés dans la région de Montréal ou de Laval. On y indique le nombre d'enfants habitant le même territoire de CLSC que le service, le nombre d'enfants habitant un autre territoire et enfin, le nombre d'enfants habitant à l'extérieur de la région administrative où est situé le service, et ce, entre le 18 et le 22 mars 2002.

TABLEAU 2.5

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT LE MÊME TERRITOIRE DE CLSC QUE LE SERVICE DE GARDE, UN TERRITOIRE DE CLSC DIFFÉRENT OU À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE, POUR LES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

	MÊME TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE RÉGION ADMINISTRATIVE		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}
Entité juridique								
Installations des CPE	10 765	59,6	5 893	32,6	1 418	7,8	18 076	296
Garderies	10 912	79,0	2 667	19,4	219	1,6	13 798	241
Région								
Montréal	18 584	66,7	7 841	28,2	1 421	5,1	27 846	468
Laval	3 093	76,5	719	18,1	216	5,4	4 028	69
Capacité d'accueil								
Moins de 50 places	3 558	71,0	1 118	22,3	332	6,6	5 008	136
De 50 à 59 places	3 529	70,2	1 277	25,4	221	4,4	5 027	94
60 places	4 390	64,9	2 014	29,8	365	5,4	6 769	112
De 61 à 99 places	9 702	68,2	3 930	27,6	586	4,1	14 218	189
De 100 à 149 places	362	74,8	102	21,1	20	4,1	484	4
150 places et plus	136	37,0	119	32,3	113	30,7	368	2
TOTAL	21 677	68,0	8 560	26,9	1 637	5,1	31 874	537

Au total, 68 % des enfants habitent le même territoire de CLSC que le service ; 26,9 % habitent un autre territoire et 5,1 % habitent une autre région administrative. Notons que cette situation est semblable à celle de 2001. Par contre, cette année ces questions permettaient de recueillir l'information quant à la provenance des enfants des autres régions administratives. Ainsi, pour les CPE et les garderies de Montréal, sur les 1 228 enfants d'une autre région administrative, la majorité provient de la Montérégie (45 %) ; en deuxième lieu, des enfants proviennent de Laval (36 %) ; 11,5 % proviennent des Laurentides alors que 7,6 % proviennent de la région de Lanaudière.

Pour les CPE et les garderies de Laval, la majorité des enfants provenant d'une autre région administrative, sont de la région des Laurentides (65,7 % des 172 enfants) ; 20,9 % proviennent de Montréal alors que 12,8 % proviennent de Lanaudière et 0,6 % de la Montérégie.

Comparativement à ces moyennes et tout comme l'an passé, on remarque que les garderies (79 %) reçoivent beaucoup plus souvent que les installations des CPE (59,6 %) des enfants qui habitent le même territoire de CLSC. Par conséquent, les garderies reçoivent moins d'enfants qui habitent un autre territoire (19,4 %) ou une autre région administrative (1,6 %).

2.3.1.2. PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS DANS LES AUTRES RÉGIONS

Le tableau 2.6 traite des usagers des 15 autres régions du Québec selon qu'ils habitent ou non la même localité que le service, et ce, pour les installations des CPE. Quant au tableau 2.7, il présente la même information pour les garderies.

Plus des trois quarts des usagers (76,2 %) des installations des CPE habitent la localité où se trouve l'établissement. La situation diffère sensiblement selon les régions administratives. Ainsi, les régions de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et des Laurentides sont en deçà

de la moyenne avec respectivement des pourcentages de 71,2 %, 70,5 %, 71,7 % et 68,4 %. La situation s'inverse dans les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec où la presque totalité des enfants (97,9 % et 98,9 %) habite la même localité que leur service de garde.

TABLEAU 2.6

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES INSTALLATIONS DES CPE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES AUTRES QUE MONTRÉAL ET LAVAL ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

	MÊME MUNICIPALITÉ		AUTRE MUNICIPALITÉ		AUTRE RÉGION ADMINISTRATIVE		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}
Région								
Bas-Saint-Laurent	1 021	73,8	358	25,9	5	0,4	1 384	23
Saguenay—Lac-Saint-Jean	1 810	85,6	304	14,4	0	0,0	2 114	32
Capitale-Nationale	4 690	71,2	1 789	27,2	107	1,6	6 586	110
Mauricie	1 793	76,0	539	22,8	27	1,1	2 359	37
Estrie	2 292	70,5	937	28,8	20	0,6	3 249	58
Outaouais	2 334	83,8	432	15,5	18	0,6	2 784	49
Abitibi-Témiscamingue	929	85,2	161	14,8	1	0,1	1 091	15
Côte-Nord	703	97,9	15	2,1	0	0,0	718	15
Nord-du-Québec	925	98,9	10	1,1	0	0,0	935	22
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	362	71,7	143	28,3	0	0,0	505	12
Chaudière-Appalaches	2 323	77,6	632	21,1	38	1,3	2 993	55
Lanaudière	2 067	73,6	658	23,4	83	3,0	2 808	44
Laurentides	1 886	68,4	785	28,5	85	3,1	2 756	45
Montérégie	7 232	76,2	2 055	21,6	207	2,2	9 494	149
Centre-du-Québec	1 543	74,0	536	25,7	6	0,3	2 085	32
Capacité d'accueil								
Moins de 50 places	8 964	75,8	2 727	23,1	129	1,1	11 820	277
50 à 59 places	4 696	75,8	1 415	22,8	82	1,3	6 193	104
60 places	6 624	76,9	1 853	21,5	132	1,5	8 609	132
61 à 99 places	11 196	76,2	3 240	22,1	249	1,7	14 685	178
100 à 149 places	321	83,2	60	15,5	5	1,3	386	3
150 places et plus	109	64,9	59	35,1	0	0,0	168	4
TOTAL	31 910	76,2	9 354	22,3	597	1,4	41 861	698

L'analyse du tableau 2.7 révèle que plus de huit enfants sur dix habitent la même localité que leur garderie (81%). On dénote une plus forte concentration d'enfants habitant la même localité que leur garderie dans les régions de la Mauricie (94,1 %), de l'Outaouais (97,7 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (100 %) et du Nord-du-Québec (100 %). Les régions où l'on trouve une plus grande proportion d'usagers venant de l'extérieur de la localité de l'établissement sont la Capitale-Nationale (24,8 %), l'Estrie (19,8 %), les Laurentides (19,8 %) et la Montérégie (18,9 %).

TABLEAU 2.7

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES GARDERIES, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES AUTRES QUE MONTRÉAL ET LAVAL ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

MÊME LOCALITÉ		AUTRE LOCALITÉ		AUTRE RÉGION ADMINISTRATIVE		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}

Région

Saguenay—Lac-Saint-Jean	272	84,5	50	15,5	0	0,0	322	7
Capitale-Nationale	1 404	73,9	472	24,8	25	1,3	1 901	40
Mauricie	193	94,1	10	4,9	2	1,0	205	2
Estrie	203	80,2	50	19,8	0	0,0	253	4
Outaouais	216	97,7	5	2,3	0	0,0	221	4
Abitibi-Témiscamingue	37	100,0	0	0,0	0	0,0	37	1
Nord-du-Québec	20	100,0	0	0,0	0	0,0	20	1
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	13	52,0	12	48,0	0	0,0	25	1
Chaudière-Appalaches	489	83,4	94	16,0	3	0,5	586	12
Lanaudière	1 214	86,5	169	12,0	21	1,5	1 404	26
Laurentides	799	79,7	199	19,8	5	0,5	1 003	17
Montréal	4 003	80,6	940	18,9	25	0,5	4 968	87
Centre-du-Québec	260	83,3	41	13,1	11	3,5	312	5

Capacité d'accueil

Moins de 50 places	2 160	79,4	534	19,6	27	1,0	2 721	79
50 à 59 places	1 457	82,9	295	16,8	6	0,3	1 758	32
60 places	2 003	81,0	452	18,3	21	0,8	2 476	39
61 à 99 places	3 426	81,5	738	17,6	38	0,9	4 202	56
100 à 149 places	77	77,0	23	23,0	0	0,0	100	1
150 places et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0
TOTAL	9 123	81,0	2 042	18,1	92	0,8	11 257	207

2.3.2 USAGERS DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE

Au 31 mars 2002, 55 829 places en milieu familial avaient été autorisées pour les 568 CPE ayant répondu à la question 28 de leur rapport d'activités.

La question 28 traite également des localités où exercent les 9 939 RSG dont nous possédons de l'information. Le tableau 2.8 expose les principaux résultats à cette question, selon les régions administratives.

TABLEAU 2.8

DISTRIBUTION DES RSG, DES MRC, DES CLSC ET DES LOCALITÉS DESSERVIES PAR DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL DES CPE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Région	N ^{BRE} DE RSG	N ^{BRE} DE MRC OU CLSC	N ^{BRE} DE MRC OU CLSC DESSERVIES	% DE COUVERTURE	N ^{BRE} DE MUNICI- PALITÉS	N ^{BRE} DE MUNICI- PALITÉS DESSERVIES	% DE COUVERTURE
Bas-Saint-Laurent	446	8	8	100	143	90	63
Saguenay—Lac-Saint-Jean	480	4	4	100	67	39	58
Capitale-Nationale	975	7	7	100	81	58	72
Mauricie	426	5	5	100	72	41	57
Estrie	515	7	7	100	100	69	69
Montréal	1 027	35	34	97	---	---	---
Outaouais	545	5	5	100	82	38	46
Abitibi-Témiscamingue	261	5	5	100	102	48	47
Côte-Nord	209	6	5	83	56	22	39
Nord-du-Québec	29	3	1	33	31	3	10
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	170	6	6	100	63	40	63
Chaudière-Appalaches	809	11	11	100	156	109	70
Laval	449	4	4	100	---	---	---
Lanaudière	643	6	6	100	75	51	68
Laurentides	681	8	8	100	98	57	58
Montréal	1 891	15	15	100	198	154	78
Centre-du-Québec	383	5	5	100	88	64	73
TOTAL	9 939	140	136	97	1 414	882	62

Comme on peut le constater à la lecture du tableau 2.8, les régions de Montréal et de Laval traitent de territoires de CLSC. On y constate que 97 % (Montréal) et 100 % (Laval) de ces territoires sont couverts par la garde en milieu familial. Pour les autres régions administratives, le tableau révèle que l'ensemble des MRC du Québec sont couvertes en totalité par des services de garde en milieu familial, sauf deux dans les régions administratives de la Côte-Nord (83 %) et du Nord-du-Québec (33 %).

En ce qui a trait aux localités desservies, ces pourcentages varient entre 10 % dans la région du Nord-du-Québec et 78 % dans la région de la Montérégie.

Ces données sont présentées à titre indicatif seulement; certaines régions administratives se situant en région éloignée, il est normal que certaines localités ne soient pas desservies (Côte-Nord, Nord-du-

Québec, Abitibi-Témiscamingue, par exemple). Dans d'autres régions administratives, certaines MRC comportent des secteurs à forte concentration de villégiature. Enfin, la population restreinte de certaines MRC limite le développement de services de garde en milieu familial. Ces situations diverses expliquent le fait que certaines MRC n'ont qu'une localité couverte (le Haut-Saint-Maurice, par exemple) tandis que d'autres, notamment la MRC Côte-Nord-du-Golf, n'a aucun service de garde en milieu familial. À noter que les données détaillées de cette question servent à planifier la création des places dans le cadre des travaux menés par les comités régionaux de développement (CRD).

2.3.3 MOUVEMENT DES USAGERS DES CPE ET DES GARDERIES

En analysant les réponses obtenues à la question 7 du rapport d'activités des CPE et des garderies, nous pouvons mesurer les mouvements des usagers des services de garde. Cependant, on doit préciser que seuls les CPE et les garderies n'ayant déclaré aucune augmentation de leur capacité d'accueil ou aucune ouverture d'une nouvelle composante entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002, ainsi que ceux étant restés en activité toute l'année sont compris dans les calculs de cette section, afin de bien cerner le mouvement des usagers qui n'est pas lié aux changements de capacité au permis. En conséquence, il reste donc

794 installations des CPE sur les 1 667 initialement recensées ;
439 composantes en milieu familial des CPE sur 661 ;
398 garderies à but lucratif sur 426 ;
et 22 garderies sans but lucratif sur 23.

Les quatre premières colonnes des tableaux 2.9 à 2.12 présentent, selon les modes de garde, le nombre d'enfants inscrits au 1^{er} avril 2001, ceux inscrits au 31 mars 2002 ainsi que le nombre d'enfants ayant quitté les lieux et ceux s'étant inscrits en cours d'année. Nous avons ensuite calculé les pourcentages de départs et d'arrivées de même que la différence obtenue entre ces deux dernières informations.

TABLEAU 2.9**MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES INSTALLATIONS DES CPE**

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2001	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2002	NOMBRE D'ENFANTS PARTIS EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	1 199	1 174	510	489	42,5	40,8	-1,8
Saguenay—Lac-Saint-Jean	1 904	1 910	658	664	34,6	34,9	0,3
Capitale-Nationale	5 354	5 307	1 996	1 997	37,3	37,3	0,0
Mauricie	2 023	1 916	779	662	38,5	32,7	-5,8
Estrie	2 798	2 727	1 223	1 152	43,7	41,2	-2,5
Montréal	12 997	13 264	4 038	4 242	31,1	32,6	1,6
Outaouais	2 419	2 408	703	692	29,1	28,6	-0,5
Abitibi-Témiscamingue	845	854	449	459	53,1	54,3	1,2
Côte-Nord	599	595	260	256	43,4	42,7	-0,7
Nord-du-Québec	485	525	237	269	48,9	55,5	6,6
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	485	490	217	222	44,7	45,8	1,0
Chaudière-Appalaches	2 383	2 333	847	747	35,5	31,3	-4,2
Laval	1 734	1 755	483	523	27,9	30,2	2,3
Lanaudière	2 236	2 210	854	803	38,2	35,9	-2,3
Laurentides	2 064	2 069	826	818	40,0	39,6	-0,4
Montréal	7 251	7 184	2 590	2 486	35,7	34,3	-1,4
Centre-du-Québec	1 671	1 663	565	557	33,8	33,3	-0,5
TOTAL	48 447	48 384	17 235	17 038	35,6	35,2	-0,4

Sauf pour les installations des CPE, on remarque que les départs sont toujours comblés par de nouvelles inscriptions, comme en témoignent les pourcentages suivants :

	% de départs	% d'arrivées
Composantes en milieu familial des CPE	44,7 %	47,6 %
Installations des CPE	35,6 %	35,2 %
Garderies sans but lucratif	30,5 %	30,9 %
Garderies à but lucratif	27,8 %	27,8 %

C'est dans les composantes en milieu familial des CPE que l'on constate le plus de mouvements et le plus de fluctuations entre les départs et les arrivées (2,9 %). Sur le plan régional, toujours pour les composantes en milieu familial des CPE, on note un plus grand nombre d'arrivées que de départs dans la région de l'Outaouais (17,9 %), des Laurentides (8,4 %), du Nord-du-Québec (8,2 %) et de Montréal (7,5 %). À l'inverse, on remarque une hausse du pourcentage des départs par rapport à celui des arrivées dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (-5,2 %) et de la Mauricie (-4,6 %).

TABLEAU 2.10

MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2001	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2002	NOMBRE D'ENFANTS PARTIS EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	2 356	2 330	991	965	42,1	41,0	-1,1
Saguenay—Lac- Saint-Jean	2 960	2 807	1 101	948	37,2	32,0	-5,2
Capitale-Nationale	6 179	6 222	2 689	2 732	43,5	44,2	0,7
Mauricie	2 343	2 236	935	828	39,9	35,3	-4,6
Estrie	3 305	3 259	1 454	1 427	44,0	43,2	-0,8
Montréal	4 742	5 115	2 391	2 745	50,4	57,9	7,5
Outaouais	3 014	3 283	1 541	2 080	51,1	69,0	17,9
Abitibi- Témiscamingue	899	933	569	603	63,3	67,1	3,8
Côte-Nord	960	968	334	342	34,8	35,6	0,8
Nord-du-Québec	171	185	79	93	46,2	54,4	8,2
Gaspésie—Îles-de- la-Madeleine	895	885	321	311	35,9	34,7	-1,1
Chaudière- Appalaches	3 188	3 149	1 258	1 218	39,5	38,2	-1,3
Laval	1 943	1 946	843	846	43,4	43,5	0,2
Lanaudière	2 816	3 006	1 664	1 854	59,1	65,8	6,7
Laurentides	3 149	3 412	1 405	1 668	44,6	53,0	8,4
Montréal	7 451	7 766	3 415	3 688	45,8	49,5	3,7
Centre-du-Québec	2 058	2 107	655	704	31,8	34,2	2,4
TOTAL	48 429	49 609	21 645	23 052	44,7	47,6	2,9

TABLEAU 2.11**MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES GARDERIES À BUT LUCRATIF**

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2001	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2002	NOMBRE D'ENFANTS PARTIS EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Saguenay—Lac- Saint-Jean	189	190	55	56	29,1	29,6	0,5
Capitale-Nationale	1 777	1 776	680	678	38,3	38,2	-0,1
Mauricie	100	120	0	20	0,0	20,0	20,0
Estrie	192	194	91	93	47,4	48,4	1,0
Montréal	9 747	9 707	2 540	2 566	26,1	26,3	0,3
Outaouais	221	221	31	31	14,0	14,0	0,0
Abitibi- Témiscamingue	37	37	19	19	51,4	51,4	0,0
Côte-Nord	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie—Îles-de- la-Madeleine	28	26	4	2	14,3	7,1	-7,1
Chaudière- Appalaches	438	438	139	139	31,7	31,7	0,0
Laval	1 592	1 591	383	382	24,1	24,0	-0,1
Lanaudière	1 319	1 307	427	415	32,4	31,5	-0,9
Laurentides	945	934	206	195	21,8	20,6	-1,2
Montréal	4 313	4 710	1 244	1 227	28,8	28,4	-0,4
Centre-du-Québec	75	75	13	13	17,3	17,3	0,0
TOTAL	20 973	21 326	5 832	5 836	27,8	27,8	0,0

TABLEAU 2.12**MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES GARDERIES SANS BUT LUCRATIF**

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2001	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2002	NOMBRE D'ENFANTS PARTIS EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Saguenay—Lac- Saint-Jean	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Capitale-Nationale	18	20	4	6	22,2	33,3	11,1
Mauricie	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Estrie	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Montréal	746	758	186	198	24,9	26,5	1,6
Outaouais	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Abitibi- Témiscamingue	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Côte-Nord	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	20	13	7	0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie—Îles-de- la-Madeleine	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Chaudière- Appalaches	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Laval	70	71	20	21	28,6	30,0	1,4
Lanaudière	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Laurentides	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Montréal	212	208	108	104	50,9	49,1	-1,9
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	1 066	1 070	325	329	30,5	30,9	0,4

2.4 ÂGE DES ENFANTS ET FRÉQUENTATION DES SERVICES

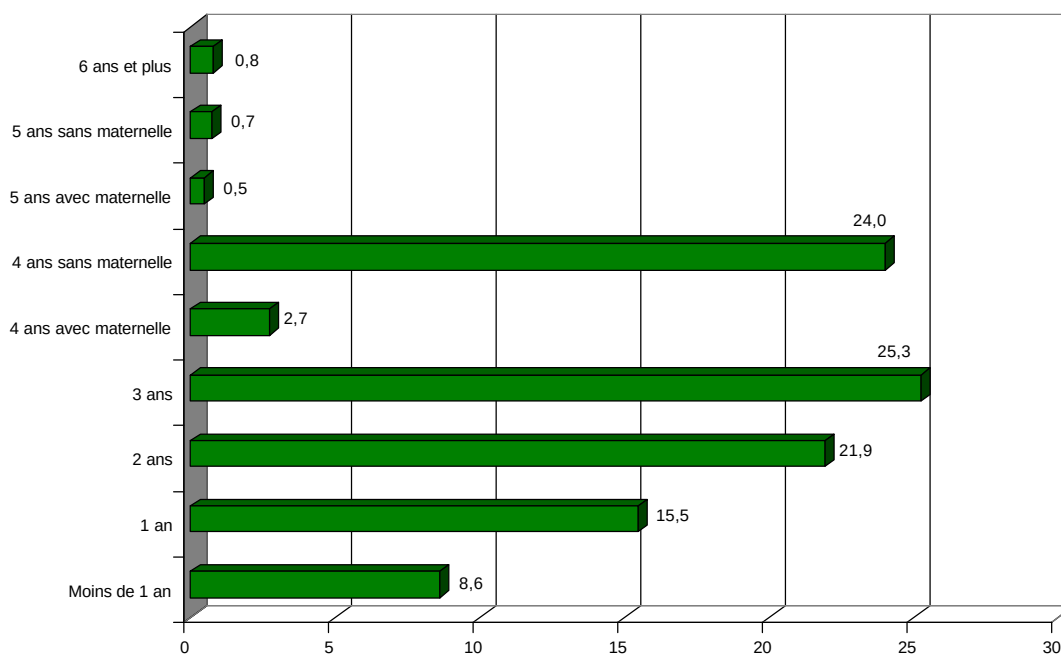
Les questions 8 et 9 du rapport d'activités des CPE et des garderies répertorient le nombre d'enfants reçus pendant la période du 18 au 22 mars 2002. À la question 8, on demandait de répartir les enfants selon le nombre de jours de garde par semaine tandis qu'à la question 9, les mêmes enfants étaient répartis selon leur âge au 30 septembre 2001⁶.

2.4.1 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2001

Le graphique 2.3 montre que plus de cinq enfants sur dix fréquentant un service de garde ont entre trois et quatre ans (52 %). Les enfants âgés de deux ans représentent 21,9 % des usagers pour l'ensemble des services. Les enfants de moins de deux ans représentent 24,1 % du total, alors que les enfants de cinq ans et plus représentent 2 %. Cette situation est relativement semblable à celle de l'an passé, même si l'on constate cette année une légère augmentation de la représentation des enfants de moins de 2 ans (24,1 % comparativement à 23 % en mars 2001).

GRAPHIQUE 2.3

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2001



⁶ Les totaux des tableaux 2.13 et 2.15 diffèrent quelque peu car certains services ont été incapables de classer l'ensemble des enfants aux questions 8 ou 9.

L'analyse plus détaillée du tableau 2.13 révèle que les installations et les composantes en milieu familial des CPE accueillent plus de 80 % de l'ensemble des enfants en services de garde régis, avec des pourcentages de 40,6 % et 42,3 % respectivement. Un examen plus approfondi fait ressortir que les composantes en milieu familial des CPE reçoivent davantage les enfants de six ans et plus. Aussi, 55,6 % des enfants de moins de deux ans sont gardés dans les composantes en milieu familial des CPE. À titre de comparaison, notons que 10,6 % des enfants de moins de deux ans sont en garderie alors que ce pourcentage est de 33,8 % dans les installations des CPE.

TABLEAU 2.13

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2001 ET L'ENTITÉ JURIDIQUE

GROUPES D'ÂGE	INSTALLATIONS DES CPE		GARDERIES		COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE		TOTAL
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS
Moins de 1 an	3 937	30,9	1 173	9,2	7 621	59,9	12 731
1 an	8 068	35,4	2 610	11,4	12 121	53,2	22 799
2 ans	12 549	38,8	5 844	18,1	13 956	43,1	32 349
3 ans	15 698	42,2	7 339	19,7	14 206	38,1	37 243
4 ans avec maternelle	1 265	31,3	1 741	43,1	1 034	25,6	4 040
4 ans sans maternelle	17 526	49,5	6 190	17,5	11 717	33,1	35 433
5 ans avec maternelle	121	17,7	133	19,5	428	62,8	682
5 ans sans maternelle	671	62,2	142	13,2	265	24,6	1 078
6 ans et plus	99	8,7	4	0,4	1 037	91,0	1 140
TOTAL	59 934	40,6	25 176	17,1	62 385	42,3	147 495

Il importe de pondérer les données du tableau 2.13 afin d'obtenir des résultats qui représentent l'ensemble des enfants fréquentant les services de garde régis.

Le tableau 2.14 présente donc la distribution du nombre d'enfants qui fréquentent les services de garde régis, selon leur âge au 30 septembre 2001. Un total de 148 820 enfants utilisent les 146 600 places disponibles au 31 mars 2002.

TABLEAU 2.14

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2001 ET SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE, EN MARS 2001

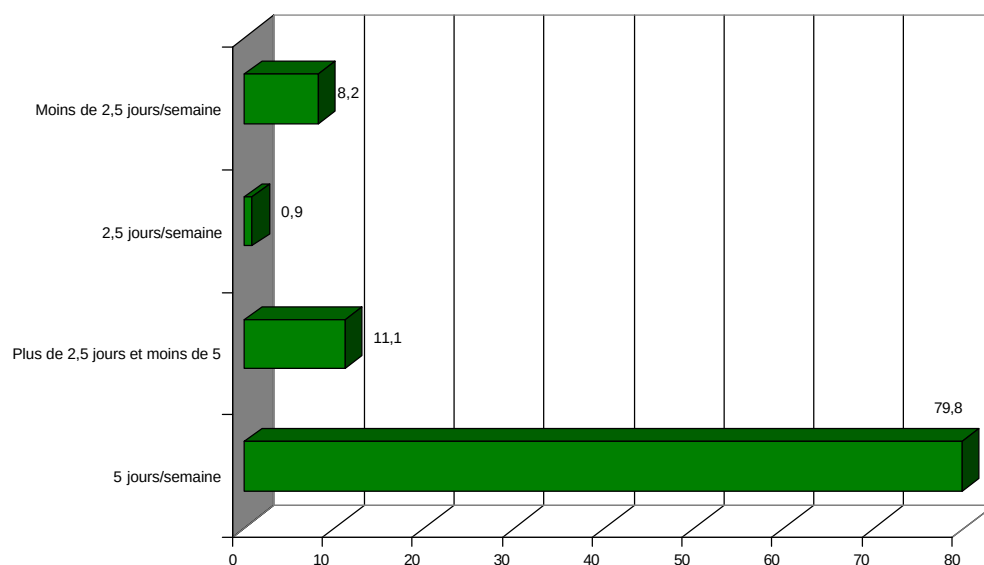
GROUPES D'ÂGE	INSTALLATIONS DES CPE		GARDERIES		CPE MILIEU FAMILIAL		TOTAL CPE ET GARDERIES	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
Moins de 1 an	3 940	6,6	1 175	4,7	7 780	12,2	12 895	8,7
1 an	8 070	13,5	2 610	10,4	12 380	19,4	23 060	15,5
2 ans	12 550	20,9	5 845	23,2	14 250	22,4	32 645	21,9
3 ans	15 700	26,2	7 340	29,2	14 505	22,8	37 545	25,2
4 ans	18 790	31,3	7 930	31,4	13 020	20,4	39 740	26,7
5 ans et plus	890	1,5	280	1,1	1 765	2,8	2 935	2,0
TOTAL	59 940	100,0	25 180	100,0	63 700	100,0	148 820	100,0

2.4.2 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LA FRÉQUENTATION

Au graphique 2.4, on constate que la très grande majorité des enfants fréquentant les services de garde régis sont gardés à temps complet (5 jours par semaine). Ce pourcentage ne fait qu'augmenter; en 2000, il était de l'ordre de 70,3 % alors qu'en 2001, ce pourcentage était de 76,8 %. Seulement 8,2 % des enfants sont gardés moins de 2,5 jours par semaine alors que 12 % sont gardés 2,5 jours ou plus, mais moins de 5 jours par semaine.

GRAPHIQUE 2.4

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE



En tenant compte de l'entité juridique, le tableau 2.15 reproduit sensiblement la même tendance. Par ailleurs, il importe de noter que dans les garderies, 92 % des enfants fréquentent les services de garde 5 jours par semaine, comparativement à 77,9 % qui fréquentent les installations des CPE et à 76,6 % qui fréquentent les composantes en milieu familial des CPE.

Enfin, notons que le profil de garde des composantes en milieu familial des CPE se rapproche toujours de plus en plus de celui des installations des CPE.

TABLEAU 2.15

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE ET L'ENTITÉ JURIDIQUE

NOMBRE DE JOURS DE GARDE	INSTALLATIONS DES CPE (N=1 000)		GARDERIES (N=449)		COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL (N=639)		TOTAL	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
5 jours/semaine	46 853	77,9	23 159	92,0	47 998	76,6	118 010	79,8
Plus de 2,5 jours et moins de 5 jours/semaine	7 333	12,2	1 191	4,7	7 939	12,7	16 463	11,1
2,5 jours/semaine	475	0,8	163	0,6	668	1,1	1 306	0,9
Moins de 2,5 jours/semaine	5 462	9,1	663	2,6	6 039	9,6	12 164	8,2
TOTAL	60 123	100,0	25 176	100,0	62 644	100,0	147 943	100,0

CHAPITRE III

PERSONNEL DES SERVICES DE GARDE

Nous examinons ici diverses questions concernant le personnel des services de garde. Une première section traite des ententes conclues par les CPE et les garderies avec un corps policier pour la vérification des antécédents judiciaires du personnel ainsi que la possibilité de recourir à un comité d'éthique. Une deuxième section explore les conditions de travail du personnel de garde en analysant les congés et les vacances, l'établissement des conditions de travail ainsi que la procédure d'évaluation du personnel. Dans cette section, nous traitons aussi de la personne responsable de la reconnaissance des RSG ainsi que de l'accueil de stagiaires dans les CPE et garderies. Finalement, une dernière section s'attarde sur la qualification et la formation du personnel éducateur des services de garde.

3.1 VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Le tableau 3.1 présente les pourcentages des CPE et des garderies ayant conclu une entente avec un corps policier afin de vérifier les antécédents judiciaires de leur personnel ainsi que le type d'entente établi. Il résulte de ce tableau que 45,2 % des CPE et 55 % des garderies ont signé une entente avec un corps policier. Le type d'entente le plus souvent conclu est l'entente-cadre proposée par le Ministère, tant dans les CPE (69,9 %) que dans les garderies (81,7 %).

TABLEAU 3.1

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT SIGNÉ UNE ENTENTE AVEC UN CORPS POLICIER POUR LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DU PERSONNEL, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	% AYANT UNE ENTENTE AVEC UN CORPS POLICIER	TYPE D'ENTENTE			% AYANT UNE ENTENTE AVEC UN CORPS POLICIER	TYPE D'ENTENTE		
		ENTENTE-CADRE DU MINISTÈRE	PROCESSUS DE FILTRAGE	LES DEUX TYPES D'ENTENTE		ENTENTE-CADRE DU MINISTÈRE	PROCESSUS DE FILTRAGE	LES DEUX TYPES D'ENTENTE
Bas-Saint-Laurent	30,4	83,3	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	19,4	66,7	33,3	0,0	57,1	100,0	0,0	0,0
Capitale-Nationale	10,1	62,5	37,5	0,0	12,5	60,0	40,0	0,0
Mauricie	51,5	75,0	25,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0
Estrie	27,5	64,3	35,7	0,0	50,0	50,0	50,0	0,0
Montréal	61,5	81,4	17,9	0,7	58,5	86,1	11,1	2,8
Outaouais	10,9	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Abitibi-Témiscamingue	26,7	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0
Côte-Nord	64,7	90,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	52,4	12,5	87,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	27,3	66,7	33,3	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0
Chaudière-Appalaches	27,9	58,3	33,3	8,3	25,0	100,0	0,0	0,0
Laval	77,8	3,7	96,3	0,0	65,7	45,5	50,0	4,5
Lanaudière	65,7	81,0	19,0	0,0	69,2	72,2	27,8	0,0
Laurentides	51,1	71,4	28,6	0,0	76,5	75,0	16,7	8,3
Montréal	63,5	70,5	28,2	1,3	60,9	92,2	7,8	0,0
Centre-du-Québec	8,7	100,0	0,0	0,0	20,0	100,0	0,0	0,0
TOTAL	45,2	69,9	29,3	0,8	55,0	81,7	16,1	2,2

Le tableau 3.2, quant à lui, présente les pourcentages de CPE et de garderies ayant vérifié les antécédents judiciaires de tout ou d'une partie de leur personnel. Dans le cas des CPE, on peut lire que 85,7 % ont procédé à la vérification des antécédents judiciaires de l'ensemble de leur personnel (72,4 %) ou d'une partie de celui-ci (13,3 %). Après vérification, 7,4 % des CPE ont conclu qu'ils avaient certains membres du personnel dont les antécédents étaient incompatibles avec leur tâche. (n = 97).

En ce qui a trait aux garderies, 68,8 % ont procédé à cette vérification pour l'ensemble de leur personnel (56,1 %) ou une partie de celui-ci (12,7 %). Dans 3,6 % des garderies, on a découvert des antécédents incompatibles avec la tâche exercée par certains membres du personnel (n = 31).

TABLEAU 3.2

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT VÉRIFIÉ LES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DE LEUR PERSONNEL, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DU PERSONNEL		% AYANT EU DES CAS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	NOMBRE DE CAS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DU PERSONNEL		% AYANT EU DES CAS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	NOMBRE DE CAS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES
	OUI	EN PARTIE			OUI	EN PARTIE		
Bas-Saint-Laurent	91,3	4,3	15,8	3	0,0	0,0	0,0	0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	77,4	12,9	4,2	1	85,7	0,0	16,7	0
Capitale-Nationale	91,9	4,0	7,4	10	80,0	10,0	2,8	0
Mauricie	60,6	24,2	11,5	3	100,0	0,0	0,0	13
Estrie	74,5	19,6	2,5	2	100,0	0,0	0,0	0
Montréal	41,8	20,5	9,2	35	30,9	18,4	2,9	0
Outaouais	71,7	23,9	0,0	0	50,0	50,0	0,0	0
Abitibi-Témiscamingue	80,0	13,3	8,3	2	100,0	0,0	0,0	0
Côte-Nord	70,6	11,8	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0
Nord-du-Québec	47,6	42,9	11,8	15	100,0	0,0	0,0	0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	90,9	0,0	10,0	1	0,0	0,0	0,0	0
Chaudière-Appalaches	90,7	4,7	8,3	3	83,3	0,0	10,0	2
Laval	86,1	5,6	8,0	3	54,3	8,6	0,0	0
Lanaudière	88,6	8,6	13,3	6	96,2	0,0	4,0	1
Laurentides	85,1	6,4	2,7	1	82,4	5,9	6,7	1
Montréal	95,2	4,0	5,0	7	78,2	10,3	3,9	14
Centre-du-Québec	78,3	17,4	15,8	5	80,0	0,0	0,0	0
TOTAL	72,4	13,3	7,4	97	56,1	12,7	3,6	31

Le tableau 3.3 cumule les résultats obtenus à la question 10.4 du rapport d'activités des CPE. Cette question s'adressait uniquement aux composantes en milieu familial et tentait de déterminer la confirmation d'antécédents judiciaires (cas avérés) pour les RSG, leurs assistantes et les personnes majeures résidant avec les RSG. On peut lire à ce tableau que c'est relativement aux personnes majeures résidant avec les RSG que les CPE ont reçu le plus de confirmations d'antécédents

incompatibles avec la tâche exercée (14,1 %, ce qui représente 135 cas). Ce pourcentage est de 3,5 % pour les RSG et de 2,6 % chez leurs assistantes, ce qui représente respectivement 48 et 23 cas.

TABLEAU 3.3

DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE AYANT REÇU CONFIRMATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES CONCERNANT DIVERS MEMBRES DU PERSONNEL, SELON LA RÉGION

RÉGION	RSG		ASSISTANTES DES RSG		PERSONNES MAJEURES RÉSIDANT AVEC LES RSG	
	% AYANT REÇU CONFIRMATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	N ^{BRE} DE CONFIRMATIONS	% AYANT REÇU CONFIRMATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	N ^{BRE} DE CONFIRMATIONS	% AYANT REÇU CONFIRMATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	N ^{BRE} DE CONFIRMATIONS
Bas-Saint-Laurent	5,3	1	0,0	0	21,1	4
Saguenay—Lac-Saint-Jean	0,0	0	0,0	0	7,1	2
Capitale-Nationale	1,4	3	2,7	2	14,9	21
Mauricie	6,9	5	6,9	2	24,1	11
Estrie	0,0	0	2,4	4	7,1	3
Montréal	2,7	12	2,7	3	4,5	8
Outaouais	3,0	1	0,0	0	12,1	4
Abitibi-Témiscamingue	0,0	0	0,0	0	7,1	
Côte-Nord	0,0	0	0,0	0	18,2	2
Nord-du-Québec	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0,0	0	0,0	0	30,0	4
Chaudière-Appalaches	2,4	1	0,0	0	17,1	9
Laval	12,0	9	12,0	6	24,0	16
Lanaudière	11,4	4	2,9	0	14,3	7
Laurentides	4,5	2	4,5	2	15,9	9
Montréal	3,5	9	2,6	4	16,5	26
Centre-du-Québec	5,0	1	0,0	0	30,0	9
TOTAL	3,5	48	2,6	23	14,1	135

D'autre part, le tableau 3.4 nous apprend que 24,4 % des CPE et 8,7 % des garderies ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique et que ce comité est le plus souvent régional (61 % pour les CPE et 34,2 % pour les garderies).

Ajoutons que les « autres » comités mentionnés par les CPE ou les garderies sont les suivants : communautaire ou local et conseiller juridique.

TABLEAU 3.4**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT EU LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE, SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE					GARDERIES				
	% AYANT EU RECOURS À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ				% AYANT EU RECOURS À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ			
		RÉGIO- NAL	PROVIN- CIAL	INTERNE	AUTRES		RÉGIO- NAL	PROVIN- CIAL	INTERNE	AUTRES
Bas-Saint-Laurent	13,0	50,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saguenay—Lac- Saint-Jean	19,4	80,0	20,0	0,0	0,0	28,6	50,0	50,0	0,0	0,0
Capitale-Nationale	21,4	60,0	10,0	20,0	10,0	7,5	0,0	33,3	33,3	33,3
Mauricie	21,2	28,6	14,3	28,6	28,6	50,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Estrie	58,8	89,7	6,9	3,4	0,0	25,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Montréal	32,6	64,9	16,9	13,0	5,2	8,2	37,5	43,8	18,8	0,0
Outaouais	17,4	37,5	37,5	12,5	12,5	25,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Abitibi- Témiscamingue	26,7	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Côte-Nord	35,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	4,8	83,3	0,0	0,0	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie—Îles-de- la-Madeleine	27,3	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chaudière- Appalaches	14,0	50,0	0,0	50,0	0,0	25,0	33,3	0,0	66,7	0,0
Laval	2,9	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Lanaudière	20,0	16,7	16,7	50,0	16,7	3,8	0,0	0,0	100,0	0,0
Laurentides	19,1	22,2	0,0	33,3	44,4	5,9	100,0	0,0	0,0	0,0
Montréal	17,5	54,5	18,2	27,3	0,0	9,2	37,5	0,0	50,0	12,5
Centre-du-Québec	26,1	66,7	16,7	0,0	16,7	20,0	0,0	100,0	0,0	0,0
TOTAL	24,4	61,0	13,3	18,1	7,6	8,7	34,2	28,9	31,6	5,3

3.2 LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.2.1 LES CONGÉS ET LES VACANCES

La question 12 du rapport d'activités porte sur le nombre de congés payés selon la politique de gestion, la convention collective ou le contrat individuel régissant les conditions de travail de la personne responsable de la gestion, du personnel éducateur et de tout autre personnel permanent qui travaillent à plein temps dans les CPE et les garderies depuis plus d'un an.

Au tableau 3.5, on observe qu'on offre aux **responsables de la gestion** en moyenne 11,4 congés fériés, 6,9 congés de maladie, 6,6 congés sociaux (mariage, décès, déménagement, etc.) et 0,8 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à un adulte, etc.), soit un total de 25,7 congés. Ce nombre était de 25,5 en 1998, dernière année où cette question a été intégrée au rapport d'activités.

TABLEAU 3.5

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ SELON LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES POUR LES RESPONSABLES DE LA GESTION, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGION

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS SOCIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
ENTITÉ JURIDIQUE					
CPE	12,0	0,9	9,0	9,1	31,0
Garderies	10,0	0,5	1,2	1,8	13,5
RÉGION					
Bas-Saint-Laurent	12,4	0,7	13,5	10,5	37,1
Saguenay—Lac-Saint-Jean	11,5	0,5	6,8	8,0	26,8
Capitale-Nationale	12,0	0,8	8,3	7,4	28,5
Mauricie	11,9	0,8	10,8	8,9	32,4
Estrie	12,4	0,4	10,7	8,3	31,8
Montréal	11,1	0,8	4,4	6,0	22,3
Outaouais	12,0	1,5	9,4	10,5	33,4
Abitibi-Témiscamingue	11,8	1,4	7,2	8,7	29,1
Côte-Nord	11,6	0,6	10,2	5,9	28,3
Nord-du-Québec	11,2	1,1	8,7	9,4	30,4
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	12,6	1,1	8,5	10,8	33,0
Chaudière-Appalaches	11,8	0,9	10,2	6,4	29,3
Laval	11,0	0,5	5,1	5,4	22,0
Lanaudière	11,1	1,0	5,6	7,9	25,6
Laurentides	11,7	0,5	4,8	7,0	24,0
Montréal	11,0	0,6	6,3	6,0	23,9
Centre-du-Québec	11,3	1,2	8,3	7,8	28,6
TOTAL	11,4	0,8	6,6	6,9	25,7

On observe les différences les plus marquées selon l'entité juridique. En effet, les divers CPE, avec 31 congés au total, accordent plus du double des congés que les garderies (13,5 congés) ; cela est surtout attribuable aux congés sociaux et aux congés de maladie. Il existe aussi des différences régionales variant, dans les régions de Montréal et Laval, entre 22,3 et 22 congés au total jusqu'à 37,1 congés dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Dans le cas des congés de maladie, on souligne qu'ils sont

payables dans 41,6 % des cas (n = 324) ;
ni cumulatifs ni payables dans 25,4 % des cas (n = 198) ;
cumulatifs ou payables dans 17,2 % des cas (n = 134) ;
cumulatifs dans 7,4 % des cas (n = 58) ;
payables en partie dans 7,3 % des cas (n = 57) ;
et cumulatifs en partie dans 0,9 % des cas (n = 7).

Au tableau 3.6, on peut voir que le **personnel éducateur** travaillant à temps plein bénéficie en moyenne de 11,2 congés fériés, 7 congés de maladie, 7 congés sociaux (mariage, décès, déménagement, etc.), et 0,9 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à un adulte, etc.), soit un total de 26,1 congés. En 1998, ce total était de 24,6 congés.

Les différences les plus marquées se situent sur le plan de l'entité juridique puisque les CPE, avec 32,5 congés au total, accordent plus du double des congés que les garderies (14,4 congés) ; encore ici cela est surtout attribuable aux congés sociaux et aux congés de maladie. Il existe aussi des différences régionales qui s'échelonnent entre 22 et 37 congés au total dans les régions de Montréal (22,6), de Laval (22,8), du Bas-Saint-Laurent (37,2) et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (37,9).

Dans le cas des congés de maladie, on souligne qu'ils sont

payables dans 49,5 % des cas (n = 394) ;
cumulatifs ou payables dans 19 % des cas (n = 151) ;
ni cumulatifs ni payables dans 16,6 % des cas (n = 132) ;
payables en partie dans 9,2 % des cas (n = 73) ;
cumulatifs dans 5,3 % des cas (n = 42) ;
et cumulatifs en partie dans 0,5 % des cas (n = 4).

TABLEAU 3.6**DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ SELON LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES POUR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGION**

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS SOCIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
ENTITÉ JURIDIQUE					
CPE	11,8	1,1	10,0	9,6	32,5
Garderies	10,1	0,6	1,4	2,3	14,4
RÉGION					
Bas-Saint-Laurent	12,1	1,2	13,6	10,3	37,2
Saguenay—Lac-Saint-Jean	11,1	0,6	6,3	7,6	25,6
Capitale-Nationale	11,9	0,6	9,5	7,6	29,6
Mauricie	11,8	0,9	11,4	8,4	32,5
Estrie	12,3	0,3	9,8	8,9	31,3
Montréal	10,8	1,0	4,8	6,0	22,6
Outaouais	11,8	1,6	9,4	10,3	33,1
Abitibi-Témiscamingue	11,9	1,5	9,5	9,2	32,1
Côte-Nord	11,5	0,8	13,4	8,6	34,3
Nord-du-Québec	11,3	1,5	9,4	10,9	33,1
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	12,5	2,3	11,3	11,8	37,9
Chaudière-Appalaches	11,6	0,9	10,8	6,9	30,2
Laval	10,8	0,8	5,5	5,7	22,8
Lanaudière	11,1	1,1	6,0	7,5	25,7
Laurentides	11,7	0,7	6,9	7,0	26,3
Montréal	10,8	0,8	6,3	6,3	24,2
Centre-du-Québec	10,6	1,4	8,3	8,2	28,5
TOTAL	11,2	0,9	7,0	7,0	26,1

Au tableau 3.7 on observe que les **autres membres du personnel permanent** travaillant à temps plein ont en moyenne 11,2 congés fériés, 7,2 congés sociaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 7,1 congés de maladie et 0,9 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à un adulte, etc.), soit un total de 26,4 congés. Notons que le nombre de ces congés se compare à celui du personnel éducateur et, qu'en 1998, ce total était de 24,4 congés.

Ici encore on observe les différences les plus marquées selon l'entité juridique puisque les divers CPE, avec 32 congés, accordent plus du double des congés que les garderies (13,6 congés) ; cela, encore une fois, est surtout attribuable aux congés sociaux et aux congés de maladie. Dans l'ensemble, on remarque aussi les mêmes disparités régionales que dans le cas du personnel éducateur puisque le total des congés s'échelonnent entre 22,6 congés, toujours dans la région de Laval (22,8 pour Montréal) et 38,3 congés dans le Bas-Saint-Laurent (35,2 pour la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine).

Dans le cas des congés de maladie, on souligne qu'ils sont payables dans 46,8 % des cas (n = 353) ;
ni cumulatifs ni payables dans 18,8 % des cas (n = 142) ;
cumulatifs ou payables dans 18,2 % des cas (n = 137) ;
payables en partie dans 9 % des cas (n = 68) ;
cumulatifs dans 6,6 % des cas (n = 50) ;
et cumulatifs en partie dans 0,5 % des cas (n = 4).

TABLEAU 3.7

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ SELON LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE ET LA RÉGION

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS SOCIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
ENTITÉ JURIDIQUE					
CPE	11,8	1,0	9,7	9,5	32,0
Garderies	9,8	0,6	1,4	1,8	13,6
RÉGION					
Bas-Saint-Laurent	12,5	1,1	13,7	11,0	38,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean	11,0	0,9	6,2	7,6	25,7
Capitale-Nationale	11,9	0,7	10,0	7,6	30,2
Mauricie	11,6	1,0	11,3	8,1	32,0
Estrie	12,4	0,5	9,8	8,6	31,3
Montréal	10,7	0,9	5,1	6,1	22,8
Outaouais	11,9	1,4	8,5	10,5	32,3
Abitibi-Témiscamingue	11,9	2,2	9,2	8,3	31,6
Côte-Nord	11,7	0,8	13,4	9,1	35,0
Nord-du-Québec	11,6	1,7	9,8	10,5	33,6
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	12,6	1,1	10,7	10,8	35,2
Chaudière-Appalaches	11,7	0,9	10,5	7,2	30,3
Laval	10,5	0,7	5,4	6,0	22,6
Lanaudière	11,2	1,1	5,9	7,9	26,1
Laurentides	12,0	0,6	5,5	6,8	24,9
Montréal	10,8	0,8	6,4	6,3	24,3
Centre-du-Québec	10,4	1,4	8,1	7,6	27,5
TOTAL	11,2	0,9	7,2	7,1	26,4

La question 13 du rapport d'activités des CPE et des garderies porte sur le nombre de jours de vacances payés à la personne responsable de la gestion, au personnel éducateur et à tout autre personnel permanent qui travaillent à plein temps dans les CPE et les garderies depuis plus d'un an. Les calculs du tableau 3.8 sont basés sur 1 227 services et concernent 2 107 responsables de la gestion, 11 899 éducatrices et 2 479 autres membres du personnel.

TABLEAU 3.8

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE VACANCES PAYÉS AUX RESPONSABLES DE LA GESTION, AU PERSONNEL ÉDUCATEUR DE MÊME QU'À TOUT AUTRE PERSONNEL PERMANENT, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE, LA RÉGION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

	RESPONSABLE DE LA GESTION		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS	PERSONNEL ÉDUCATEUR		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS	AUTRE PERSONNEL		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}
ENTITÉ JURIDIQUE									
CPE	1 636	77,6	19,0	8 761	73,6	17,3	2 044	82,5	15,2
Garderies	471	22,4	14,3	3 138	26,4	12,0	435	17,5	11,3
RÉGION									
Bas-Saint-Laurent	33	1,6	23,7	141	1,2	23,1	73	2,9	15,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean	67	3,2	19,1	422	3,5	18,0	89	3,6	13,8
Capitale-Nationale	216	10,3	18,2	1 126	9,5	15,0	255	10,3	15,1
Mauricie	69	3,3	19,7	359	3,0	14,8	96	3,9	14,7
Estrie	98	4,7	17,8	562	4,7	25,5	111	4,5	15,5
Montréal	601	28,5	17,8	3 870	32,5	15,0	608	24,5	14,6
Outaouais	77	3,7	18,6	467	3,9	18,8	121	4,9	14,7
Abitibi-Témiscamingue	27	1,3	16,0	132	1,1	14,8	44	1,8	13,9
Côte-Nord	24	1,1	20,3	97	0,8	16,7	32	1,3	14,2
Nord-du-Québec	27	1,3	18,4	94	0,8	16,5	27	1,1	18,4
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	16	0,8	19,9	84	0,7	16,4	36	1,5	16,4
Chaudière-Appalaches	110	5,2	17,0	528	4,4	17,3	119	4,8	14,7
Laval	101	4,8	18,0	614	5,2	14,0	103	4,2	14,0
Lanaudière	114	5,4	18,1	561	4,7	16,6	119	4,8	13,6
Laurentides	110	5,2	17,1	551	4,6	13,0	153	6,2	13,8
Montréal	358	17,0	17,2	1 941	16,3	15,0	401	16,2	14,3
Centre-du-Québec	59	2,8	19,3	350	2,9	15,3	92	3,7	13,1
CAPACITÉ D'ACCUEIL									
Moins de 50 places	528	25,1	17,5	2 481	20,9	15,0	569	23,0	13,8
50 à 59 places	325	15,4	17,5	1 915	16,1	14,9	330	13,3	14,1
60 places	405	19,2	17,9	2 604	21,9	17,7	486	19,6	14,6
61 à 99 places	633	30,0	17,9	4 338	36,5	15,9	723	29,2	14,4
100 à 149 places	32	1,5	19,3	223	1,9	14,1	54	2,2	12,3
150 places et plus	184	8,7	20,4	338	2,8	15,5	317	12,8	16,7
TOTAL	2 107	100,0	18,0	11 899	100,0	15,9	2 479	100,0	14,5

Au tableau 3.8 on constate qu'au total, les responsables de la gestion bénéficient d'un plus grand nombre de jours de vacances payés (18 jours) comparativement au personnel éducateur (15,9 jours) et autre personnel (14,5 jours). Ces nombres se comparent à ceux de 1998, soit 18, 15,2 et 14,9 jours.

Lorsque l'on examine l'entité juridique, il ressort qu'encore une fois, ce sont les garderies qui accordent le moins de journées de vacances payées, et ce, pour tous les types d'emploi.

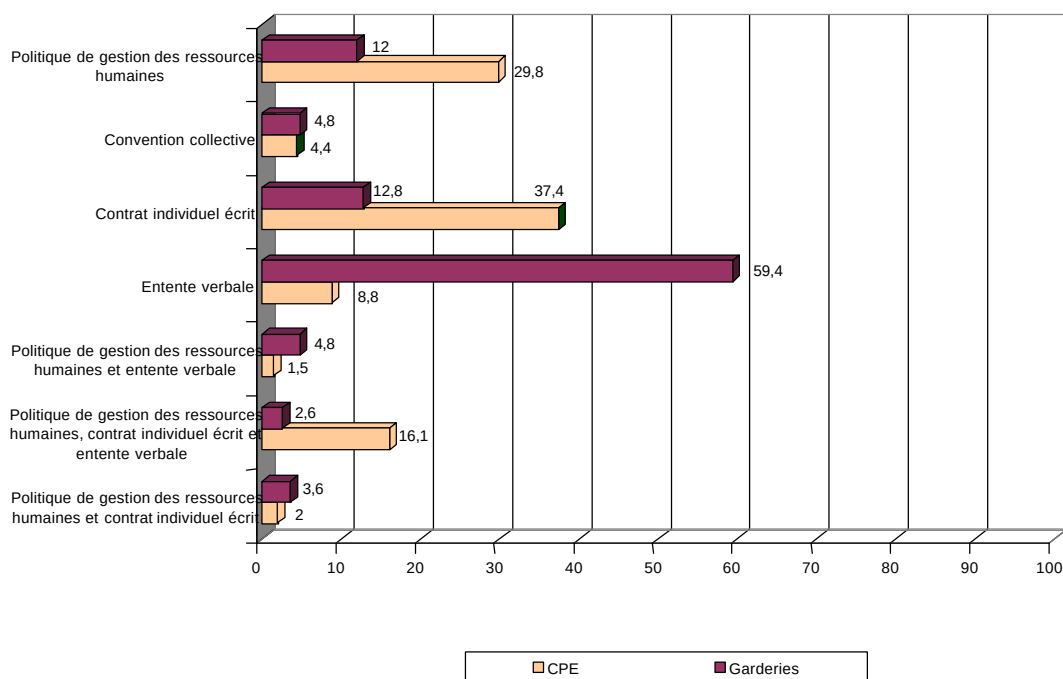
On ne note pas de grandes disparités régionales, pas plus que sur le plan de la capacité d'accueil si ce n'est une tendance à bénéficier d'un plus grand nombre de jours de vacances lorsqu'on travaille dans un service ayant une plus grande capacité d'accueil.

3.2.2 CONDITIONS DE TRAVAIL ET ÉVALUATION

La question 11 du rapport d'activités traite de la façon dont sont gérées les conditions de travail des responsables de la gestion et des autres membres du personnel des CPE et des garderies. En examinant le graphique 3.1, on observe que chez les responsables de la gestion, on trouve dans les garderies une majorité de personnes dont les conditions de travail relèvent d'entente verbale (59,4 %), tandis que dans les CPE, 37,4 % bénéficient plutôt d'un contrat individuel écrit et 29,8 %, d'une politique de gestion des ressources humaines.

GRAPHIQUE 3.1

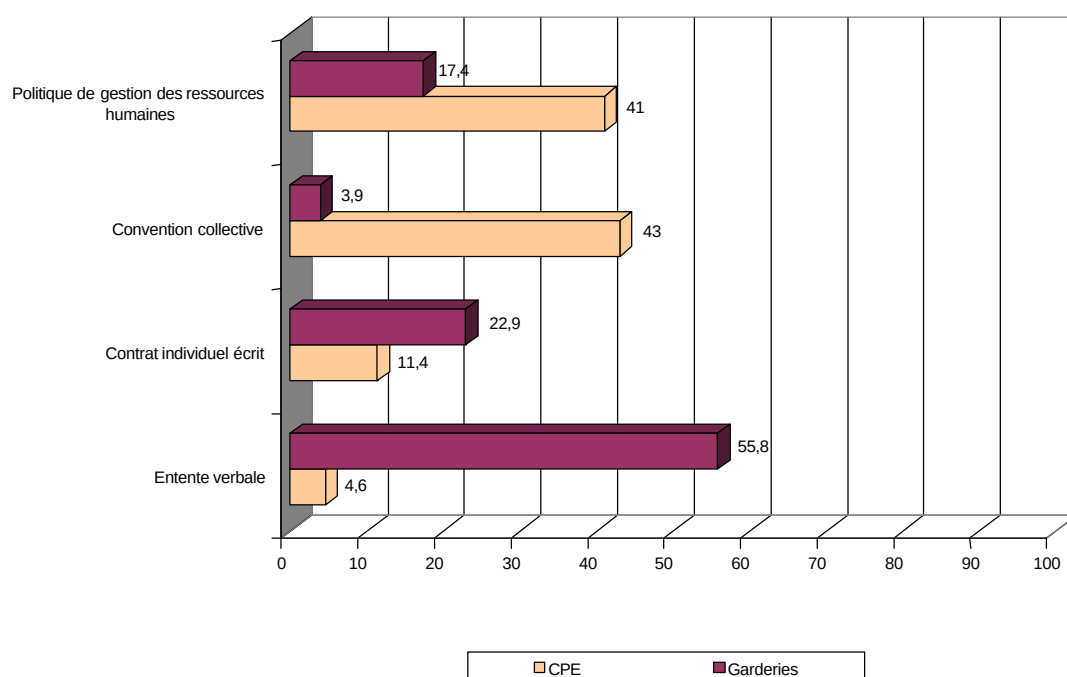
ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES CPE ET DES GARDERIES



Le graphique 3.2 dresse le portrait des conditions de travail des autres membres du personnel des CPE et des garderies, incluant les éducatrices; 43 % du personnel des CPE possède une convention collective. Cependant, 55,8 % des autres membres du personnel des garderies possèdent une entente verbale, tandis que 41 % des autres membres du personnel des CPE sont régis par une politique de gestion des ressources humaines.

GRAPHIQUE 3.2

ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES



Les résultats obtenus à la question 11.1 du rapport d'activités indiquent les pourcentages de CPE et de garderies utilisant une procédure formelle d'évaluation de leur personnel. Cette information est présentée au tableau 3.9. Il ressort de ce tableau que 76,6 % des CPE et 65,3 % de l'ensemble des garderies utilisent une procédure d'évaluation.

TABLEAU 3.9

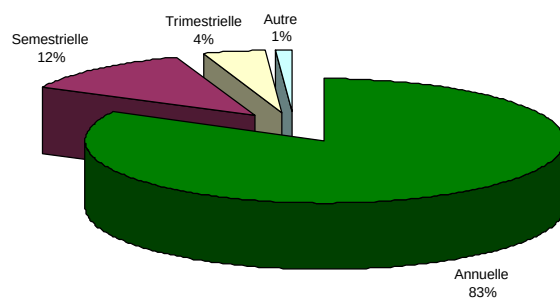
DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT UNE PROCÉDURE FORMELLE D'ÉVALUATION DU PERSONNEL, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE		GARDERIES	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	19	82,6	0	0,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	21	67,7	5	71,4
Capitale-Nationale	72	72,7	17	42,5
Mauricie	25	75,8	2	100,0
Estrie	38	74,5	4	100,0
Montréal	183	75,0	131	63,3
Outaouais	39	84,8	3	75,0
Abitibi-Témiscamingue	13	86,7	0	0,0
Côte-Nord	9	56,3	0	0,0
Nord-du-Québec	11	52,4	1	100,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	9	81,8	0	0,0
Chaudière-Appalaches	38	90,5	7	58,3
Laval	28	77,8	28	80,0
Lanaudière	26	74,3	19	73,1
Laurentides	41	87,2	11	64,7
Montréal	98	77,8	62	71,3
Centre-du-Québec	19	82,6	3	60,0
TOTAL	689	76,6	293	65,3

Aux graphiques 3.3 et 3.4, nous pouvons constater que cette procédure formelle d'évaluation du personnel est principalement utilisée annuellement, autant dans les CPE (82,7 %) que dans les garderies (72 %).

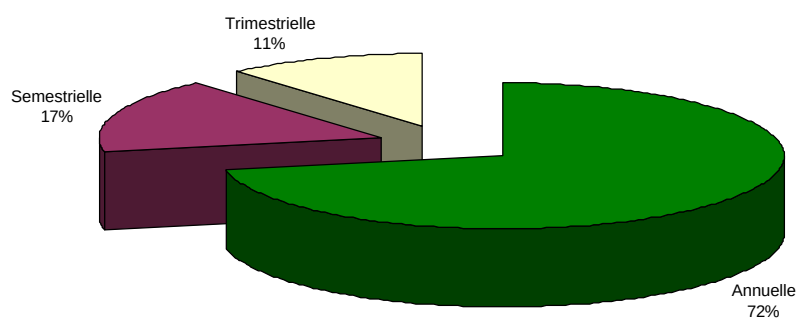
GRAPHIQUE 3.3

FRÉQUENCE DE LA PROCÉDURE FORMELLE D'ÉVALUATION DU PERSONNEL DES CPE



GRAPHIQUE 3.4

FRÉQUENCE DE LA PROCÉDURE FORMELLE D'ÉVALUATION DU PERSONNEL DES GARDERIES

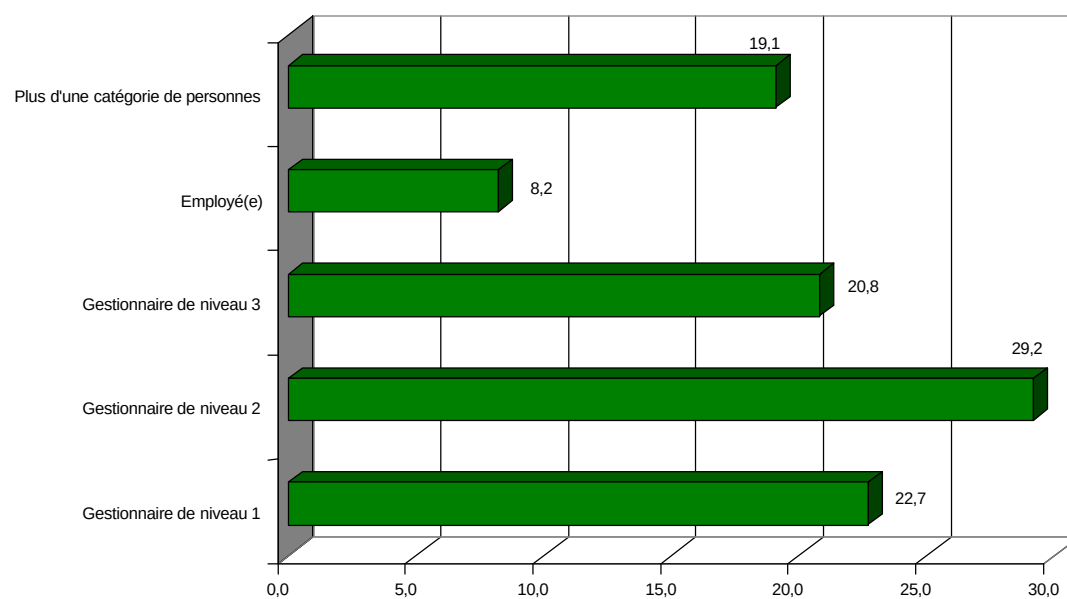


3.2.3 RESPONSABLE DE LA RECONNAISSANCE DES RSG

À partir des résultats obtenus à la question 14 du rapport d'activités des CPE, nous apprenons que 97,2 % comptent dans leur personnel une personne responsable de la reconnaissance des RSG. Le statut de ces personnes est présenté au graphique 3.5. On peut y voir que la majorité de ces personnes sont des gestionnaires de différents niveaux. La catégorie « plus d'une catégorie de personnes », illustrée dans le graphique suivant, présente majoritairement deux gestionnaires de niveaux différents.

GRAPHIQUE 3.5

STATUT DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA RECONNAISSANCE DES RSG



3.2.4 ACCUEIL DE STAGIAIRES

Cette année, une nouvelle section du rapport d'activités des CPE et des garderies portait sur l'accueil de stagiaires. Les résultats obtenus sont présentés aux tableaux 3.10 à 3.12. Au tableau 3.10, on peut lire que 82 % des CPE ont reçu une ou des stagiaires en **technique d'éducation à l'enfance** depuis septembre 2001 dans l'une ou l'autre de leurs installations, soit un total de 2 358 stagiaires. Quant aux garderies, 54,8 % ont reçu 472 stagiaires. Au total, plus de 2 800 stagiaires étaient présentes dans les services de garde au cours de l'exercice financier 2001-2002.

TABLEAU 3.10

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REÇU UNE STAGIAIRE EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE DEPUIS SEPTEMBRE 2001, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE			GARDERIES		
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE} DE STAGIAIRES	N ^{BRE}	%	N ^{BRE} DE STAGIAIRES
Bas-Saint-Laurent	14	77,8	59	0	0,0	0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	28	93,3	76	4	57,1	7
Capitale-Nationale	76	83,5	240	21	52,5	37
Mauricie	30	93,8	158	0	0,0	0
Estrie	36	73,5	89	3	75,0	6
Montréal	190	81,5	594	94	45,6	166
Outaouais	35	83,3	98	2	50,0	3
Abitibi-Témiscamingue	5	35,7	24	0	0,0	0
Côte-Nord	11	73,3	28	0	0,0	0
Nord-du-Québec	5	23,8	33	0	0,0	0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	7	70,0	28	1	100,0	2
Chaudière-Appalaches	37	90,2	134	9	75,0	26
Laval	31	96,9	108	20	57,1	31
Lanaudière	31	93,9	153	23	88,5	69
Laurentides	37	88,1	137	7	41,2	14
Montréal	98	83,1	319	59	68,6	108
Centre-du-Québec	20	90,9	80	2	40,0	3
TOTAL	691	82,0	2 358	245	54,8	472

Le tableau 3.11, quant à lui, nous apprend que 32,3 % des CPE ont reçu 686 **autres stagiaires** dans l'une ou l'autre de leurs installations alors que 23,5 % de l'ensemble des garderies ont reçu 194 autres stagiaires. Les divers programmes de formation de ces stagiaires sont indiqués au tableau 3.12. La formation la plus souvent mentionnée relève des programmes d'accessibilité à l'emploi ou de réinsertion sociale. Les « autres » formations mentionnées touchent divers domaines tels l'alimentation, l'aide-éducatrice, l'éducation spécialisée, l'hygiéniste, l'infirmière, le secrétariat, la comptabilité, etc.

TABLEAU 3.11

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REÇU D'AUTRES STAGIAIRES DEPUIS SEPTEMBRE 2001, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE			GARDERIES		
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE} DE STAGIAIRES	N ^{BRE}	%	N ^{BRE} DE STAGIAIRES
Bas-Saint-Laurent	7	38,9	10	0	0,0	0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	16	53,3	29	2	28,6	2
Capitale-Nationale	30	33,0	58	8	20,0	12
Mauricie	12	37,5	29	1	50,0	1
Estrie	12	24,5	24	1	25,0	2
Montréal	75	32,2	155	41	19,9	81
Outaouais	10	23,8	21	2	50,0	6
Abitibi-Témiscamingue	4	28,6	12	0	0,0	0
Côte-Nord	6	40,0	18	0	0,0	0
Nord-du-Québec	2	9,5	4	0	0,0	0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	3	30,0	6	1	100,0	2
Chaudière-Appalaches	20	48,8	49	6	50,0	8
Laval	8	25,0	30	9	25,7	13
Lanaudière	9	27,3	17	8	30,8	13
Laurentides	11	26,8	25	5	29,4	9
Montréal	33	28,2	166	19	22,1	41
Centre-du-Québec	14	63,6	33	2	40,0	4
TOTAL	272	32,3	686	105	23,5	194

TABLEAU 3.12

PROGRAMMES DE FORMATION DE CHACUNE DES AUTRES STAGIAIRES REÇUES PAR LES CPE ET LES GARDERIES

PROGRAMME DE FORMATION	CPE	GARDERIES
Accessibilité à l'emploi / réinsertion sociale	105	34
AEC	57	17
BACC	14	5
DEC	19	9
Autre formation	60	34
TOTAL	255	99

3.3 COMPÉTENCE ET FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

3.3.1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Les questions 15 et 14 des rapports d'activités des CPE et des garderies permettent de compiler de l'information au sujet des éducatrices formées et celles ayant une autre formation.

Le tableau 3.13 dresse le portrait du taux de qualification des éducatrices.

On remarque certaines disparités régionales. En effet, alors que le taux de qualification des éducatrices des installations des CPE est de 47 % sur la Côte-Nord, ce pourcentage est de 80 % dans la Capitale-Nationale, soit une moyenne globale de 67 %. Dans les garderies, cette variation s'établit à 36 % en Outaouais et 71 % en Mauricie, soit une moyenne globale de 42 %.

Le tableau 3.14 dresse le portrait du nombre d'installations des CPE et de garderies qui répondent au taux de conformité établi à 2/3 ou 1/3, selon l'entité juridique. En effet, selon l'article 17 du Règlement sur les centres de la petite enfance, le titulaire d'un permis de centre doit s'assurer que dans les installations, au moins deux membres du personnel de garde sur trois possèdent l'une des compétences exigées. Pour les garderies, l'article 9 du Règlement sur les garderies précise qu'il s'agit d'un membre du personnel sur trois.

TABLEAU 3.13**TAUX DE QUALIFICATION DU PERSONNEL DE GARDE DANS LES INSTALLATIONS DES CPE ET DANS LES GARDERIES, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES**

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	N ^{BRE} D'ÉDUCA- TRICES QUALIFIÉES	N ^{BRE} D'ÉDUCA- TRICES NON QUALIFIÉES	N ^{BRE} TOTAL D'ÉDUCA- TRICES	TAUX DE QUALIFI- CATION	N ^{BRE} D'ÉDUCA- TRICES QUALIFIÉES	N ^{BRE} D'ÉDUCA- TRICES NON QUALIFIÉES	N ^{BRE} TOTAL D'ÉDUCA- TRICES	TAUX DE QUALIFI- CATION
Bas-Saint-Laurent	148	60	208	71 %	0	0	0	---
Saguenay–Lac-Saint-Jean	254	124	378	67 %	28	20	48	58 %
Capitale-Nationale	899	221	1 120	80 %	163	141	304	54 %
Mauricie	303	89	392	77 %	15	6	21	71 %
Estrie	416	153	569	73 %	19	21	40	48 %
Montréal	1 929	955	2 884	67 %	684	1 058	1 742	39 %
Outaouais	306	229	535	57 %	15	27	42	36 %
Abitibi-Témiscamingue	93	74	167	56 %	2	5	7	29 %
Côte-Nord	58	65	123	47 %	0	0	0	---
Nord-du-Québec	115	104	219	53 %	0	3	3	0 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	49	35	84	58 %	2	3	5	40 %
Chaudière-Appalaches	385	128	513	75 %	41	64	105	39 %
Laval	258	101	359	72 %	114	179	293	39 %
Lanaudière	350	118	468	75 %	106	110	216	49 %
Laurentides	294	200	494	60 %	68	81	149	46 %
Montréal	989	727	1 716	58 %	301	495	796	38 %
Centre-du-Québec	227	95	322	70 %	29	24	53	55 %
TOTAL	7 073	3 478	10 551	67 %	1 587	2 237	3 824	42 %

TABLEAU 3.14

SITUATION DES INSTALLATIONS DES CPE EN FONCTION DE L'EXIGENCE DU RAPPORT 2/3 ET DES GARDERIES EN FONCTION DE L'EXIGENCE DU RAPPORT 1/3, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

RÉGION	CPE			GARDERIES		
	N ^{BRE} D'INSTALLATIONS DONT LES 2/3 DU PERSONNEL DE GARDE EST QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL D'INSTALLATIONS	%	N ^{BRE} DE GARDERIES DONT 1/3 DU PERSONNEL DE GARDE EST QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL DE GARDERIES	%
Bas-Saint-Laurent	15	23	65 %	0	0	---
Saguenay–Lac-Saint-Jean	17	32	53 %	6	7	86 %
Capitale-Nationale	92	110	84 %	36	40	90 %
Mauricie	26	38	68 %	2	2	100 %
Estrie	40	59	68 %	4	4	100 %
Montréal	152	266	57 %	150	207	72 %
Outaouais	19	49	39 %	3	4	75 %
Abitibi-Témiscamingue	4	15	27 %	0	1	0 %
Côte-Nord	5	15	33 %	0	0	---
Nord-du-Québec	9	22	41 %	0	1	0 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	12	25 %	1	1	100 %
Chaudière-Appalaches	43	55	78 %	9	12	75 %
Laval	24	35	69 %	24	35	69 %
Lanaudière	33	44	75 %	25	26	96 %
Laurentides	22	47	47 %	15	17	88 %
Montréal	60	153	39 %	59	87	68 %
Centre-du-Québec	22	32	69 %	4	5	80 %
TOTAL	586	1 007	58 %	338	449	75 %

On constate que 58 % des installations des CPE respectent l'exigence des conformités fixées à deux tiers du personnel répondant à l'une des compétences exigées; ce pourcentage fluctue de 25 % en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine à 84 % dans la Capitale-Nationale. Pour les garderies, la moyenne globale est de 75 % ; d'importantes fluctuations sont à signaler : le taux de conformité est de 68 % en Montérégie alors que dans l'ensemble des garderies des régions de la Mauricie, de l'Estrie et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le tiers du personnel éducateur des garderies respecte les exigences réglementaires en matière de qualification. Par ailleurs, l'analyse doit tenir compte du peu de garderies établies dans certaines régions administratives.

L'analyse de la date d'échéance des conformités révèle qu'au 31 mars 2002, 348 installations des CPE respectaient la date d'échéance à la conformité, sur l'ensemble des 527 qui devaient être conformes à cette date, soit 66 %.

TABLEAU 3.15**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DES CPE ET DES GARDERIES EN FONCTION DES EXIGENCES DU RATIO, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES**

RÉGION	CPE			GARDERIES		
	N ^{BRE} D'INSTALLATIONS DONT LES 2/3 DU PERSONNEL DE GARDE SONT QUALIFIÉS AU 1 ^{ER} AVRIL 2002	N ^{BRE} D'INSTALLATIONS QUI DEVAIENT ÊTRE CONFORMES AU 1 ^{ER} AVRIL 2002	%	N ^{BRE} DE GARDERIES DONT 1/3 DU PERSONNEL DE GARDE EST QUALIFIÉ AU 1 ^{ER} AVRIL 2002	N ^{BRE} DE GARDERIES QUI DEVAIENT ÊTRE CONFORMES AU 1 ^{ER} AVRIL 2002	%
Bas-Saint-Laurent	6	7	86 %	0	0	---
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10	13	77 %	4	5	80 %
Capitale-Nationale	53	60	88 %	24	26	92 %
Mauricie	9	12	75 %	1	1	100 %
Estrie	27	35	77 %	2	2	100 %
Montréal	104	166	63 %	97	136	71 %
Outaouais	11	30	37 %	3	4	75 %
Abitibi-Témiscamingue	3	6	50 %	0	1	0 %
Côte-Nord	4	6	67 %	0	0	---
Nord-du-Québec	5	9	56 %	0	1	0 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	6	50 %	0	0	---
Chaudière-Appalaches	22	26	85 %	6	7	86 %
Laval	14	21	67 %	16	23	70 %
Lanaudière	19	21	90 %	17	18	94 %
Laurentides	15	26	58 %	9	9	100 %
Montréal	32	70	46 %	34	50	68 %
Centre-du-Québec	11	13	85 %	3	4	75 %
TOTAL	348	527	66 %	216	287	75 %

La répartition régionale révèle des écarts significatifs; en effet, alors que 90 % des installations des CPE de la région de Lanaudière respectent leur date de conformité, soit 19 installations sur 21, ce pourcentage est de 37 % en Outaouais. Dans cette région, 11 installations sur 30 respectent leur date de conformité fixée au 31 mars 2002. La moyenne globale pour l'ensemble des installations est, rappelons-le, de 66 %.

D'autre part, on constate que 75 % des 287 garderies qui devaient être conformes au 31 mars 2002 le sont effectivement (n = 216). Encore une fois, des disparités régionales sont à noter : ce pourcentage est de 68 % en Montérégie et augmente à 100 % en Mauricie, en Estrie et dans les Laurentides.

Quant à la formation du personnel qualifié, le tableau 3.16 démontre que la majorité des éducatrices qualifiées des installations des CPE ont un diplôme d'études collégiales, soit 47 %, et que 41 % possèdent une attestation d'études collégiales; 8 % ont un baccalauréat.

Dans les garderies, 40 % du personnel éducateur qualifié ont une attestation d'études collégiales et 37,4 % possèdent un diplôme d'études collégiales. Alors que 16,8 % des éducatrices ont un baccalauréat, 5,7 % ont un certificat.

TABLEAU 3.16**DISTRIBUTION RÉGIONALE DU TYPE DE FORMATION DU PERSONNEL QUALIFIÉ DANS LES INSTALLATIONS DES CPE**

RÉGION	Type de formation										TOTAL
	DEC	%	AEC	%	CERTIFICAT	%	BACCALAU- REAT	%	AUTRES FORMA- TIONS	%	
Bas-Saint-Laurent	77	52,0 %	42	28,4 %	12	8,1 %	17	11,5 %	0	0,0 %	148
Saguenay–Lac-Saint-Jean	147	57,9 %	87	34,3 %	1	0,4 %	19	7,5 %	0	0,0 %	254
Capitale-Nationale	495	55,1 %	268	29,8 %	18	2,0 %	113	12,6 %	5	0,6 %	899
Mauricie	157	51,8 %	100	33,0 %	1	0,3 %	45	14,9 %	0	0,0 %	303
Estrie	174	41,1 %	191	45,2 %	1	0,2 %	50	11,8 %	7	1,7 %	423
Montréal	812	42,4 %	809	42,3 %	129	6,7 %	163	8,5 %	0	0,0 %	1 913
Outaouais	132	43,1 %	150	49,0 %	7	2,3 %	17	5,6 %	0	0,0 %	306
Abitibi-Témiscamingue	19	20,4 %	62	66,7 %	1	1,1 %	11	11,8 %	0	0,0 %	93
Côte-Nord	17	28,8 %	39	66,1 %	1	1,7 %	2	3,4 %	0	0,0 %	59
Nord-du-Québec	12	10,4 %	103	89,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	115
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	12,2 %	38	77,6 %	1	2,0 %	4	8,2 %	0	0,0 %	49
Chaudière-Appalaches	243	63,0 %	105	27,2 %	5	1,3 %	33	8,5 %	0	0,0 %	386
Laval	138	53,5 %	83	32,2 %	15	5,8 %	22	8,5 %	0	0,0 %	258
Lanaudière	184	52,6 %	156	44,6 %	1	0,3 %	9	2,6 %	0	0,0 %	350
Laurentides	150	51,0 %	124	42,2 %	6	2,0 %	13	4,4 %	1	0,3 %	294
Montérégie	446	45,1 %	471	47,6 %	21	2,1 %	50	5,1 %	1	0,1 %	989
Centre-du-Québec	121	53,3 %	86	37,9 %	1	0,4 %	19	8,4 %	0	0,0 %	227
TOTAL	3 330	47,1	2 914	41,2	221	3,1	587	8,3	14	0,2	7 066

TABLEAU 3.17**DISTRIBUTION RÉGIONALE DU TYPE DE FORMATION DU PERSONNEL QUALIFIÉ DANS LES GARDERIES**

RÉGION	Type de formation										
	DEC	%	AEC	%	CERTIFICAT	%	BACCALAURÉAT	%	AUTRES FORMATIONS	%	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12	50,0 %	9	37,5 %	0	0,0 %	3	12,5 %	0	0,0 %	24
Capitale-Nationale	63	38,7 %	68	41,7 %	3	1,8 %	29	17,8 %	0	0,0 %	163
Mauricie	14	93,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	6,7 %	0	0,0 %	15
Estrie	8	42,1 %	5	26,3 %	0	0,0 %	6	31,6 %	0	0,0 %	19
Montréal	235	34,4 %	244	35,7 %	61	8,9 %	143	20,9 %	0	0,0 %	683
Outaouais	8	53,3 %	5	33,3 %	0	0,0 %	2	13,3 %	0	0,0 %	15
Abitibi-Témiscamingue	1	50,0 %	1	50,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2
Côte-Nord	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0
Nord-du-Québec	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	50,0 %	1	50,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2
Chaudière-Appalaches	17	41,5 %	21	51,2 %	0	0,0 %	3	7,3 %	0	0,0 %	41
Laval	42	36,8 %	50	43,9 %	7	6,1 %	15	13,2 %	0	0,00 %	114
Lanaudière	45	43,3 %	48	46,2 %	1	1,0 %	10	9,6 %	0	0,0 %	104
Laurentides	36	52,9 %	25	36,8 %	1	1,5 %	6	8,8 %	0	0,0 %	68
Montréal	91	30,6 %	146	49,2 %	17	5,7 %	43	14,5 %	0	0,0 %	297
Centre-du-Québec	17	58,6 %	8	27,6 %	0	0,0 %	4	13,8 %	0	0,0 %	29
TOTAL	590	37,4	631	40,1	90	5,7	265	16,8	0	0	1 576

3.3.2 FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Les questions 17 et 16 du rapport d'activités permettent de tracer un portrait de la formation du personnel éducateur travaillant dans les CPE et les garderies au cours de l'exercice financier 2001-2002. Au tableau 3.18, nous constatons que 18 102 membres du personnel éducateur des CPE ont reçu 203 418 heures de formation, soit une moyenne de 11,2 heures par éducatrice. Du côté des garderies, nous cumulon 64 661 heures de formation reçue par 5 019 membres du personnel éducateur, soit une moyenne de 12,9 heures par éducatrice.

Les sujets de formation le plus souvent offerts au plus grand nombre d'éducatrices, tant dans les CPE que dans les garderies sont, par ordre d'importance :

- le programme éducatif (planification d'activités, structuration des lieux, relations avec les parents);
- le développement de l'enfant;
- la santé et la sécurité en milieu de garde.

TABLEAU 3.18

FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES CPE ET LES GARDERIES

SUJETS	CPE			GARDERIES		
	N ^{BRE} D'ÉDUCA- TRICES	N ^{BRE} D'HEURES DE FORMATION	MOYENNE D'HEURES/ ÉDUCATRICE	N ^{BRE} D'ÉDUCA- TRICES	N ^{BRE} D'HEURES DE FORMATION	MOYENNE D'HEURES/ ÉDUCATRICE
Programme éducatif	5 881	75 270	12,8	1 140	16 453	14,4
Éveil à la lecture et à l'écriture	833	7 487	9,0	246	2 833	11,5
Intervention auprès d'enfants ayant des besoins particuliers	1 549	16 318	10,5	491	5 091	10,4
Intervention et dépistage précoce de difficultés d'apprentissage	1 166	10 414	8,9	288	3 540	12,3
Prévention d'abus sexuels	703	5 176	7,4	246	1 330	5,4
Développement de l'enfant	2 556	32 197	12,6	679	12 814	18,9
Travail en équipe	1 520	18 471	12,2	607	7 471	12,3
Santé et sécurité en milieu de garde	2 776	27 171	9,8	1 200	12 737	10,6
Autre	1 118	10 913	9,8	116	2 392	20,6
TOTAL	18 102	203 417	11,2	5 013	64 661	12,9

Ajoutons que les « autres » sujets de formation mentionnés par les CPE ou les garderies sont les suivants : allergies alimentaires, langues, discipline, estime de soi, administration/gestion, activités sportives, informatique, musique/théâtre, aménagement de la cour, antécédents judiciaires, Brind'Ami, collaboration des parents/communication et éthique.

Nous avons aussi réparti par région la formation offerte au personnel éducateur. Cette information est présentée au tableau 3.19 où l'on peut constater que, pour les CPE, on trouve les moyennes d'heures de formation par éducatrice les plus élevées dans les régions du Nord-du-Québec (32,3 heures), de la Côte-Nord (18 heures) et de la Capitale-Nationale (14,3 heures). Pour les garderies, les moyennes d'heures de formation par éducatrice les plus élevées se trouvent plutôt dans les régions des Laurentides (23,4 heures), du Centre-du-Québec (22 heures) et de Chaudière-Appalaches (19,7 heures).

TABLEAU 3.19

FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES CPE ET LES GARDERIES, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	N ^{BRE} DE CPE	N ^{BRE} D'ÉDUCATRICES	TOTAL DES HEURES	MOYENNE D'HEURES/ÉDUCATRICE	N ^{BRE} DE GARDERIES	N ^{BRE} D'ÉDUCATRICES	TOTAL DES HEURES	MOYENNE D'HEURES/ÉDUCATRICE
Bas-Saint-Laurent	18	547	7 571	13,8	0	0	0	0,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	31	758	8 125	10,7	6	69	768	11,1
Capitale-Nationale	90	2 036	29 027	14,3	29	326	3 768	11,6
Mauricie	29	652	4 687	7,2	2	28	128	4,6
Estrie	43	811	9 615	11,9	3	62	418	6,7
Montréal	213	5 158	53 239	10,3	139	2 227	27 611	12,4
Outaouais	39	1 019	10 852	10,6	4	60	480	8,0
Abitibi-Témiscamingue	12	297	4 118	13,9	0	0	0	0,0
Côte-Nord	13	315	5 665	18,0	0	0	0	0,0
Nord-du-Québec	15	368	11 897	32,3	0	0	0	0,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	10	221	2 163	9,8	1	1	2	2,0
Chaudière-Appalaches	39	964	9 286	9,6	9	119	2 340	19,7
Laval	27	613	4 406	7,2	21	198	1 722	8,7
Lanaudière	30	612	4 638	7,6	17	246	2 353	9,6
Laurentides	36	685	7 852	11,5	12	211	4 940	23,4
Montréal	109	2 451	24 236	9,9	64	1 383	18 441	13,3
Centre-du-Québec	20	595	6 051	10,2	4	89	1 962	22,0
TOTAL	774	18 102	203 418	11,2	311	5 019	64 933	12,9

Les divers lieux de formation sont présentés au tableau 3.20 où on peut voir que, le plus souvent, la formation a lieu dans un CPE (28,1 %), au regroupement de CPE (48,5 %) ou dans une garderie (56,3 %).

Précisons que les « autres » lieux mentionnés par les CPE ou les garderies sont les suivants : entreprise informatique, syndicat, organisme communautaire et divers regroupements où les lieux pouvaient différer (ex. cégep et CPE / CLSC et CPE).

TABLEAU 3.20**LIEUX DE FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DES CPE ET DES GARDERIES**

LIEU	CPE		GARDERIES	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Regroupement de CPE / garderies	1 366	48,5	51	5,3
Cégep	191	6,8	184	19,2
CLSC / Centre hospitalier	84	3,0	44	4,6
Commission scolaire	9	0,3	4	0,4
Milieu universitaire	57	2,0	32	3,3
CPE / garderie	791	28,1	539	56,3
Organisme communautaire	62	2,2	5	0,5
Salles diverses	38	1,3	5	0,5
Colloque	10	0,4	1	0,1
Ministère / Organisme	40	1,4	6	0,6
Héma-Québec / Ambulance-Saint-Jean	42	1,5	39	4,1
Municipalité	5	0,2	9	0,9
Regroupement et CPE	33	1,2	0	0,0
Autre	90	3,2	38	4,0
TOTAL	2 818	100,0	957	100,0

Lorsque la formation avait lieu au CPE ou à la garderie, on demandait de préciser par qui avait été donnée cette formation. Les réponses obtenues sont présentées au tableau 3.21 où l'on peut constater que pour les CPE, les formateurs étaient le plus souvent des membres d'un regroupement de CPE (20,4 %), un professeur de cégep (18,3 %) ou un membre du personnel (17,8 %). Dans le cas des garderies, le formateur était le plus souvent un membre du personnel (52,2 %) ou un professeur de cégep (15,6 %). À noter que le nombre plus élevé de personnes reflète simplement le fait que plus d'un formateur était présent à la séance de formation.

TABLEAU 3.21

RESPONSABLE DE LA FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DES CPE ET DES GARDERIES LORSQUE LA FORMATION A ÉTÉ DONNÉE SUR LES LIEUX DU TRAVAIL

FORMATEUR	CPE		GARDERIES	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Professeur de cégep	142	17,8	85	15,6
Professeur d'université	41	5,1	4	0,7
Personnel du CPE / garderie	163	20,4	285	52,2
Membre du regroupement	146	18,3	36	6,6
CLSC / Personnel hospitalier	41	5,1	24	4,4
Héma-Québec / Ambulance-Saint-Jean	41	5,1	32	5,9
Professionnel de la santé	64	8,0	20	3,7
Ministère / Organisme	31	3,9	11	2,0
Consultant	56	7,0	16	2,9
Organisme	22	2,8	12	2,2
Autre	51	6,4	21	3,8
TOTAL	798	100,0	546	100,0

CHAPITRE IV

EFFECTIF DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Dans ce chapitre, nous examinons le nombre d'enfants gardés par les responsables de services de garde en milieu familial (RSG). Par la suite, les réponses au questionnaire du rapport d'activités des CPE permettent de chiffrer quelques informations se rapportant à certains mandats confiés aux CPE coordonnant la garde en milieu familial. Parmi ces mandats, on trouve la suspension ou la révocation des responsables de services de garde en milieu familial (RSG), les visites de contrôle et de soutien professionnel ainsi que les appels téléphoniques de soutien.

4.1 RSG ET NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS

Au cours de la semaine du 18 au 24 mars 2002, plus de 9 893 RSG, soit une moyenne de 15,8 par composante en milieu familial ayant répondu au questionnaire ($n = 625$), ont gardé quotidiennement 56 688 enfants. Le tableau 4.1 fournit plus de précisions sur la répartition des enfants gardés par ces RSG. On constate que plus de sept RSG sur dix (73,8 %) gardent entre quatre et six enfants, soit 67,9 % des enfants gardés; 19,9 % gardent entre sept et neuf enfants, soit 29,2 % de l'ensemble des enfants, tandis que 6,3 % gardent entre un et trois enfants, ce qui représente 2,9 % de l'ensemble des enfants.

TABLEAU 4.1

DISTRIBUTION DES RSG, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS AU COURS DE LA SEMAINE DU 18 AU 24 MARS 2002

NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
1 enfant	56	0,6	56	0,1
2 enfants	159	1,6	318	0,6
3 enfants	408	4,1	1 224	2,2
4 enfants	1 550	15,7	6 200	10,9
5 enfants	2 191	22,1	10 955	19,3
6 enfants	3 559	36,0	21 354	37,7
7 enfants	359	3,6	2 513	4,4
8 enfants	431	4,4	3 448	6,1
9 enfants	1180	11,9	10 620	18,7
TOTAL	9 893	100,0	56 688	100,0

Au total, les RSG gardent en moyenne 5,7 enfants chacune, ce qui est identique aux données de l'an dernier. En mars 2001, on comptait 9 091 RSG alors qu'en mars 2002, on en compte 9 893, soit une augmentation de 8,8 %. En pondérant les données à partir de la capacité totale, on estime à plus de 10 389 le nombre de RSG au Québec au 31 mars 2002.

Lorsqu'on examine ces chiffres selon les caractéristiques des CPE ($n = 625$) auxquels les RSG sont rattachées (tableau 4.2), on constate que les régions de la Montérégie, de la Capitale-Nationale et de Montréal sont celles qui ont le nombre le plus élevé de RSG avec respectivement 19 %, 10,5 % et 10,4 %. On constate également que le nombre d'enfants gardés en moyenne est plus élevé à Montréal, en Outaouais et en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine avec respectivement 6,5, 6,2 et 6 enfants par RSG. Si l'on considère les CPE selon la capacité d'accueil, on note une augmentation du nombre de RSG dans tous les CPE qui coordonnent la garde en milieu familial, sauf dans ceux qui ont 150 places et plus où le nombre de RSG a diminué, passant de 59,9 % en 2001 à 53,7 % cette année. Précisons aussi que les CPE qui ont ouvert leurs portes entre avril 1998 et mars 2000 mobilisent près du tiers (31,8 %) de l'ensemble des RSG et ceux ouverts entre avril 2000 et mars 2002 en cumulent 17,4 %.

TABLEAU 4.2

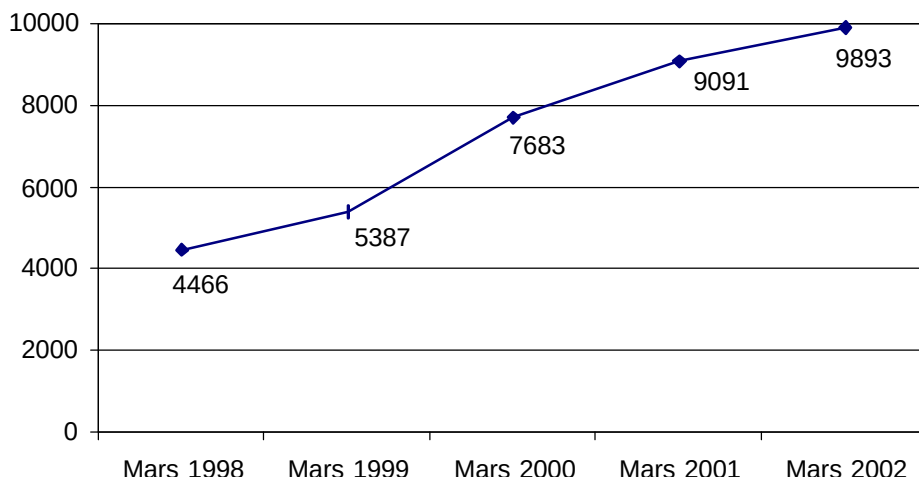
NOMBRE DE RSG, NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ET NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS EN MOYENNE PAR LA RSG, SELON LA RÉGION, LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET L'ANNÉE D'OUVERTURE DES CPE AUXQUELS ELLES SONT RATTACHÉES

RÉGION	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE D'ENFANTS EN MOYENNE	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}
Bas-Saint-Laurent	445	4,5	2 542	4,5	5,7
Saguenay—Lac-Saint-Jean	439	4,4	2 569	4,5	5,9
Capitale-Nationale	1 036	10,5	5 939	10,5	5,7
Mauricie	432	4,4	2 355	4,2	5,5
Estrie	519	5,2	3 002	5,3	5,8
Montréal	1 026	10,4	6 644	11,7	6,5
Outaouais	540	5,5	3 343	5,9	6,2
Abitibi-Témiscamingue	257	2,6	1 384	2,4	5,4
Côte-Nord	207	2,1	1 119	2,0	5,4
Nord-du-Québec	19	0,2	98	0,2	5,2
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	174	1,8	1 048	1,8	6,0
Chaudière-Appalaches	706	7,1	3 811	6,7	5,4
Laval	461	4,7	2 698	4,8	5,9
Lanaudière	675	6,8	3 703	6,5	5,5
Laurentides	701	7,1	3 986	7,0	5,7
Montérégie	1 881	19,0	10 353	18,3	5,5
Centre-du-Québec	375	3,8	2 094	3,7	5,6
Capacité d'accueil					
Moins de 50 places	285	2,9	1 514	2,7	5,3
De 50 à 59 places	1 700	17,2	9 472	16,7	5,6
60 places	330	3,3	1 830	3,2	5,5
De 61 à 99 places	1 062	10,7	6 117	10,8	5,8
De 100 à 149 places	1 202	12,2	6 714	11,8	5,6
150 places et plus	5 314	53,7	31 041	54,8	5,8
Année d'ouverture					
Avant 1984	679	6,9	4 015	7,1	5,9
1984-1986	923	9,3	5 363	9,5	5,8
1986-1988	720	7,3	4 237	7,5	5,9
1988-1990	412	4,2	2 268	4,0	5,5
1990-1992	775	7,8	4 618	8,1	6,0
1992-1994	797	8,1	4 483	7,9	5,6
1994-1996	463	4,7	2 723	4,8	5,9
1996-1998	252	2,5	1 445	2,5	5,7
1998-2000	3 148	31,8	17 981	31,7	5,7
2000-2002	1 724	17,4	9 555	16,9	5,5
TOTAL	9 893	100,0	56 688	100,0	5,7

Nous terminons cette section en présentant le graphique 4.1 qui montre l'évolution du nombre de RSG reconnues par les CPE coordonnant la garde en milieu familial au cours des cinq dernières années. On peut constater que le nombre de RSG a plus que doublé entre mars 1998 et mars 2002 reflétant ainsi le développement remarquable de ce mode de garde au Québec depuis la mise sur pied de la politique familiale en septembre 1997.

GRAPHIQUE 4.1

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RSG AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES



4.2 SUSPENSION OU RÉVOCATION DES RSG

Le rapport d'activités des CPE aborde la question des 821 RSG dont la reconnaissance a été suspendue ou révoquée durant l'année. De ce nombre, 700 (85,3 %) ont elles-mêmes demandé de ne plus être reconnues. Près des trois quarts (74,1 %) ont demandé une révocation (n = 519) et un dernier quart (25,9 %) ont plutôt demandé une suspension (n = 181). L'an passé, 818 RSG (81,2 %) ne désiraient plus être reconnues.

En 2001, 189 RSG (18,8 %) avaient perdu leur reconnaissance pour un autre motif, c'est-à-dire à la suite d'une infraction ou d'autres situations prévues à l'article 34 du Règlement sur les centres de la petite enfance. Or cette année, seulement 121 RSG (14,7 %) ont perdu leur reconnaissance pour un autre motif relié à ce même article. Il y a eu révocation dans 33,1 % (n = 40) des cas et suspension dans 66,9 % (n = 81) des cas.

4.3 VISITES DE CONTRÔLE, DE SOUTIEN PROFESSIONNEL ET APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN

Le tableau 4.3 présente le nombre de visites de contrôle et de soutien professionnel effectuées, ainsi que le nombre d'appels téléphoniques de soutien aux RSG durant l'exercice financier 2001-2002. Au total et en excluant la visite de réévaluation annuelle, il y a eu 24 605 visites de contrôle auprès de 9 893 RSG (moyenne de 2,5 visites par RSG), tandis que 35 745 visites de soutien professionnel ont été réalisées (moyenne de 3,6 visites par RSG). En 2001, le nombre moyen de visites de contrôle était de 2,6 et le nombre moyen de visites de soutien était de 3,4.

Cette année, nous avons aussi demandé le nombre d'appels téléphoniques de soutien envers les RSG tout au long de l'année. Il résulte du tableau 4.3 que 177 650 appels téléphoniques ont été effectués, soit une moyenne de 21,1 appels par RSG.

Ce sont les RSG des CPE de l'Outaouais et de la Côte-Nord qui reçoivent le plus grand nombre moyen de visites de contrôle (3,1 visites chacun). De plus, les CPE de Montréal (6,4), de la Côte-Nord (4,3), de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec (4 visites chacun) visitent le plus souvent les RSG pour leur offrir un soutien professionnel. À l'inverse, on effectue le moins de visites de contrôle en Abitibi-Témiscamingue (1,6), dans le Nord-du-Québec (1,6) ainsi que dans les Laurentides (1,9) et le moins de visites de soutien au Saguenay-Lac-Saint-Jean (1,1).

Quant aux appels téléphoniques de soutien, ce sont dans les régions de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean où il se fait le plus grand nombre d'appels (39,1 et 35,7 appels respectivement), tandis que c'est dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qu'il s'en fait le moins avec une moyenne de 7,2 et 8,8 appels.

Les RSG des CPE ayant entre 100 et 149 places et ceux de 60 places reçoivent un nombre de visites de contrôle qui dépassent le nombre moyen total de ces visites (respectivement 2,9 et 2,7 comparativement à 2,5). En ce qui a trait aux visites de soutien, à l'exception des CPE de 150 places et plus, tous les autres CPE se démarquent en offrant plus de visites de soutien par RSG (entre 3,9 et 12,9 visites) que le nombre moyen total de visites de soutien (3,6). Quant aux appels téléphoniques de soutien, les CPE ayant entre 50 et 99 places dépassent le nombre moyen total d'appels (22,9, 61,8 et 24,7 comparativement à 21,1).

Les RSG des CPE ouverts entre 1994 et 1996 et ceux ouverts entre 1998 et 2000 ont reçu le plus de visites de contrôle (respectivement 2,9 et 3 visites). À l'inverse, celles des CPE ouverts entre 2000 et 2002 et ceux ouverts entre 1992 et 1994 ont reçu le moins de visites de contrôle (1,9). Quant aux visites de soutien, on remarque que plus les CPE sont récents (ouverture entre 1996 et 2002), plus ils offrent ce type de visites aux RSG (5,3, 4,2 et 6 visites). À l'inverse, ce sont les RSG des CPE ouverts entre 1994 et 1996 ainsi que ceux ouverts entre 1984 et 1986 qui reçoivent le moins de visites de soutien (1,7 et 1,9 visites). Pour terminer, soulignons que les CPE ouverts avant 1984, ceux ouverts entre 1994 et 1996 et entre 2000-2002 sont ceux où il y a le plus d'appels téléphoniques de soutien auprès des RSG (respectivement 24,5, 24 et 31,3 appels).

TABLEAU 4.3

NOMBRE DE VISITES DE CONTRÔLE ET DE SOUTIEN PROFESSIONNEL EFFECTUÉES CHEZ LES RSG ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2001 ET LE 31 MARS 2002, SELON LA RÉGION, LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET L'ANNÉE D'OUVERTURE DES CPE

RÉGION	NOMBRE DE RSG	VISITES DE CONTRÔLE		VISITES DE SOUTIEN PROFESSIONNEL		APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN	
		NOMBRE TOTAL	NOMBRE MOYEN PAR RSG	NOMBRE TOTAL	NOMBRE MOYEN PAR RSG	NOMBRE TOTAL	NOMBRE MOYEN PAR RSG ⁷
Bas-Saint-Laurent	445	1 069	2,4	1 137	2,6	5 415	15,1
Saguenay—Lac-Saint-Jean	439	1 132	2,6	480	1,1	14 116	35,7
Capitale-Nationale	1 036	2 485	2,4	3 477	3,4	18 292	26,2
Mauricie	432	1 107	2,6	1 638	3,8	5 676	15,3
Estrie	519	1 332	2,6	1 514	2,9	6 813	14,8
Montréal	1 026	2 470	2,4	6 522	6,4	29 137	31,9
Outaouais	540	1 654	3,1	1 770	3,3	10 742	19,9
Abitibi-Témiscamingue	257	400	1,6	507	2,0	1 269	7,2
Côte-Nord	207	641	3,1	899	4,3	8 090	39,1
Nord-du-Québec	19	30	1,6	53	2,8	190	10,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	174	462	2,7	363	2,1	1 363	8,8
Chaudière-Appalaches	706	1 813	2,6	2 799	4,0	10 829	16,8
Laval	461	1 089	2,4	1 491	3,2	7 185	20,5
Lanaudière	675	1 512	2,2	2 523	3,7	6 829	11,9
Laurentides	701	1 343	1,9	2 366	3,4	12 807	23,4
Montréal	1 881	5 135	2,7	6 715	3,6	33 085	19,7
Centre-du-Québec	375	931	2,5	1 491	4,0	5 812	18,9
Capacité d'accueil							
Moins de 50 places	285	714	2,5	1 593	5,6	4 377	17,2
De 50 à 59 places	1 700	3 751	2,2	7 525	4,4	35 814	22,9
60 places	330	895	2,7	4 263	12,9	19 663	61,8
De 61 à 99 places	1 062	2 518	2,4	4 388	4,1	22 943	24,7
De 100 à 149 places	1 202	3 532	2,9	4 714	3,9	22 499	20,5
150 places et plus	5 314	13 195	2,5	13 262	2,5	72 354	17,1
Année d'ouverture							
Avant 1984	679	1 748	2,6	1 536	2,3	11 401	24,5
1984-1986	923	2 303	2,5	1 766	1,9	13 682	18,6
1986-1988	720	1 582	2,2	2 030	2,8	8 570	14,0
1988-1990	412	989	2,4	814	2,0	4 799	15,5
1990-1992	775	1 762	2,3	2 281	2,9	8 852	14,1
1992-1994	797	1 499	1,9	1 790	2,2	7 403	15,3
1994-1996	463	1 335	2,9	772	1,7	11 133	24,0
1996-1998	252	717	2,8	1 334	5,3	2 840	13,3
1998-2000	3 148	9 377	3,0	13 161	4,2	59 581	20,5
2000-2002	1 724	3 293	1,9	10 261	6,0	49 389	31,3
TOTAL	9 893	24 605	2,5	35 745	3,6	177 650	21,1

⁷ Le nombre moyen d'appels téléphoniques est calculé sur une base différente du nombre des visites car 71 CPE ont été incapables de préciser le nombre d'appels effectués au cours de l'année.

CHAPITRE V

PÉRIODES DE GARDE

Nous examinons ici les périodes pendant lesquelles sont offerts divers services de garde, qu'il s'agisse de services en dehors des heures et des jours habituels d'ouverture ou qu'il s'agisse de garde autre qu'à plein temps. En premier lieu, l'analyse concerne les installations des CPE et les garderies et, en second lieu, les composantes en milieu familial des CPE. L'évolution de ces services entre 1997 et 2002 est présentée par la suite. Enfin, une dernière section présente l'intégration des enfants de 18 mois à 4 ans dans les groupes multi-âge ou les groupes d'âge définis dans les CPE et les garderies.

5.1 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES INSTALLATIONS DES CPE ET LES GARDERIES

Le tableau 5.1 indique que plus du tiers (36,3 %) des 1 450 services ayant répondu à la question 20 du rapport d'activités des CPE (correspondant à la question 19 du rapport des garderies) offrent des services de garde à temps partiel. Le deuxième service en importance est la garde « sur appel » (6,1 %). Viennent ensuite les services de garde le soir (1,7 %) et les programmes particuliers en demi-journée (1,4 %). De plus, mentionnons que la garde à temps partiel et la garde « sur appel » sont des modes de garde plus souvent offerts dans les installations des CPE (46 % et 7,3 %) que dans les garderies (14,9 % et 3,3 %).

TABLEAU 5.1

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODE DE GARDE	INSTALLATIONS DES CPE		GARDERIES		TOTAL	
	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%
Soir	9	0,9	15	3,3	24	1,7
Nuit	3	0,3	0	0,0	3	0,2
Fin de semaine	16	1,6	1	0,2	17	1,2
« Sur appel »	73	7,3	15	3,3	88	6,1
Temps partiel	460	46,0	67	14,9	527	36,3
Programme particulier à la demi-journée	18	1,8	2	0,4	20	1,4

Le tableau 5.2 présente la répartition des enfants par modes de garde particuliers, selon l'entité juridique, la région et la capacité d'accueil des installations des CPE et des garderies.

TABLEAU 5.2

MODES DE GARDE PARTICULIERS ET NOMBRE D'ENFANTS REÇUS DANS LES INSTALLATIONS DES CPE ET LES GARDERIES, SELON L'ENTITÉ JURIDIQUE, LA RÉGION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		« SUR APPEL »		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER EN DEMI-JOURNÉE	
	N ^{BRE}	ENFANTS	N ^{BRE}	ENFANTS	N ^{BRE}	ENFANTS	N ^{BRE}	ENFANTS	N ^{BRE}	ENFANTS	N ^{BRE}	ENFANTS
Entité juridique												
Installations des CPE	9	105	3	27	16	448	73	271	460	7 556	18	453
Garderie	15	172	0	0	1	6	15	65	67	625	2	42
Région												
Bas-Saint-Laurent	1	8	0	0	1	40	4	10	16	443	1	1
Saguenay—Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	7	29	17	360	0	0
Capitale-Nationale	2	31	1	8	2	73	5	18	72	1 052	3	89
Mauricie	0	0	0	0	0	0	3	6	17	432	1	32
Estrie	0	0	0	0	1	6	4	11	36	803	1	9
Montréal	10	119	1	12	8	282	8	14	92	729	4	26
Outaouais	1	7	1	7	1	11	1	1	12	84	1	73
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	1	3	9	209	0	0
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	4	13	5	49	1	4
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	2	38	2	30	0	0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	1	2	2	4	5	67	0	0
Chaudière-Appalaches	1	10	0	0	1	10	12	38	44	822	0	0
Laval	0	0	0	0	0	0	0	0	22	186	0	0
Lanaudière	1	12	0	0	2	30	8	31	37	620	3	103
Laurentides	0	0	0	0	0	0	4	8	28	533	0	0
Montréal	8	90	0	0	0	0	22	110	88	1 261	4	81
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	1	2	25	501	1	77
Capacité d'accueil												
Moins de 50 places	3	26	0	0	3	56	26	106	191	2 560	9	217
De 50 à 59 places	0	0	0	0	4	40	20	76	89	1 407	2	4
60 places	3	25	0	0	1	42	19	60	101	1 644	0	0
De 61 à 99 places	18	226	3	27	9	316	23	94	143	2 471	8	242
De 100 à 149 places	0	0	0	0	0	0	0	0	3	99	1	32
150 places et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	24	277	3	27	17	454	88	336	527	8 181	20	495

5.2 MODES DE GARDE PARTICULIERS DANS LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL DES CPE

Dans la moitié des composantes en milieu familial des CPE, les responsables de services de garde en milieu familial (RSG) offrent régulièrement des services de garde à temps partiel (51,2 %), de soir (21,2 %) ou la fin de semaine (16,2 %). Les services de garde de nuit, « sur appel » et les programmes particuliers en demi-journée sont moins fréquents (11 %, 14,2 % et 3,7 %). Le nombre total d'enfants ayant bénéficié de ces services s'élève à 599.

TABLEAU 5.3

DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODE DE GARDE	COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE		NOMBRE D'ENFANTS
	NBRE	%	NBRE
Soir	131	21,2	602
Nuit	68	11,0	195
Fin de semaine	100	16,2	439
« Sur appel »	88	14,2	496
Temps partiel	317	51,2	7 546
Programme particulier à la demi-journée	23	3,7	321

Au tableau 5.4, on observe qu'au total, 236 RSG gardent 602 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 2,6 enfants par RSG; 155 gardent 439 enfants la fin de semaine, soit en moyenne 2,8 enfants par RSG et que 94 gardent 195 enfants la nuit, soit en moyenne 2,1 enfants chacune. La garde à temps partiel est assurée par 2 307 RSG gardant 7 546 enfants, soit une moyenne de 3,3 enfants. Enfin, 75 RSG offrent un programme particulier à la demi-journée à 321 enfants.

TABLEAU 5.4

NOMBRE DE RSG ET NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS, SELON DES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODE DE GARDE	NOMBRE DE RSG	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS GARDÉS PAR RSG
Soir	236	602	2,6
Nuit	94	195	2,1
Fin de semaine	155	439	2,8
« Sur appel »	277	496	1,8
Temps partiel	2 307	7 546	3,3
Programme particulier à la demi-journée	75	321	4,3

5.3 ÉVOLUTION DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DANS LES SERVICES DE GARDE

Les données du tableau 5.5 présentent la proportion des composantes en installation des CPE ou des garderies qui offrent des services particuliers; cette proportion est établie en fonction du nombre total de services existants. Le tableau en présente l'évolution au cours des cinq dernières années. On remarque que le nombre de services de garde offrant ces divers modes de garde tend à diminuer au fil des années, sauf en 2001 où le nombre de composantes en installation des CPE et de garderies s'est stabilisé et a même légèrement augmenté.

TABLEAU 5.5

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES COMPOSANTES EN INSTALLATION DES CPE, DES GARDERIES ET DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE AYANT OFFERT DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DE 1998 À 2002

	1998	1999	2000	2001	2002
Composantes en installation des CPE					
Soir	3,9	2,7	2,2	2,3	0,9
Nuit	0,2	0,5	0,2	0,4	0,3
Fin de semaine	2,0	1,6	1,2	1,2	1,6
« Sur appel »	16,0	13,3	7,5	8,8	7,3
Temps partiel	67,0	63,2	45,8	46,9	46,0
Programme particulier à la demi-journée	8,3	5,0	1,8	2,0	1,8
Garderies					
Soir	6,0	8,3	4,3	5,3	3,3
Nuit	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0
Fin de semaine	0,8	1,1	0,4	0,7	0,2
« Sur appel »	9,8	5,6	3,5	3,0	3,3
Temps partiel	53,9	47,2	21,5	19,6	14,9
Programme particulier à la demi-journée	13,8	9,0	2,6	1,6	0,4
Composantes en milieu familial des CPE					
Soir	75,3	61,1	41,3	28,9	21,2
Nuit	57,3	49,5	26,6	17,1	11,0
Fin de semaine	64,0	48,9	30,8	21,3	16,2
« Sur appel »	--	--	18,7	16,2	14,2
Temps partiel	--	--	56,8	50,6	51,2
Programme particulier à la demi-journée	--	--	9,2	4,8	3,7

5.4 GROUPES MULTI-ÂGE ET GROUPES D'ÂGE DÉFINIS

À partir des données obtenues aux questions 19 et 18 du rapport d'activités des CPE et des garderies, nous pouvons cumuler le nombre d'enfants de 18 mois à 4 ans reçus par groupe multi-âge, selon des groupes d'âge définis ou les deux. Il ressort du tableau 5.6 que la majorité des enfants sont intégrés dans des groupes d'âge définis, tant dans les CPE (89,7 %) que dans l'ensemble des garderies (90,9 %). On note aussi que 3,6 % des CPE et 9,1 % des garderies reçoivent les enfants dans les deux types de groupes et que 6,7 % des CPE reçoivent les enfants dans des groupes multi-âge. En dernier lieu, ajoutons qu'aucune garderie n'offre exclusivement des groupes multi-âge.

TABLEAU 5.6

DISTRIBUTION DES ENFANTS DE 18 MOIS À 4 ANS DANS LES GROUPES MULTI-ÂGE OU LES GROUPES D'ÂGE DÉFINIS DANS LES CPE ET LES GARDERIES, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE						GARDERIES			
	GROUPES MULTI-ÂGE		GROUPES D'ÂGE DÉFINIS		LES DEUX		GROUPES D'ÂGE DÉFINIS		LES DEUX	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	3	13,0	17	73,9	3	13,0	0	0,0	0	0,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	14	43,8	16	50,0	2	6,3	7	100,0	0	0,0
Capitale-Nationale	9	8,2	98	89,1	3	2,7	36	90,0	4	10,0
Mauricie	5	13,5	32	86,5	0	0,0	2	100,0	0	0,0
Estrie	4	6,9	50	86,2	4	6,9	4	100,0	0	0,0
Montréal	14	5,3	243	92,0	7	2,7	184	88,9	23	11,1
Outaouais	2	4,2	44	91,7	2	4,2	4	100,0	0	0,0
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0	15	100,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0
Côte-Nord	2	13,3	13	86,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Nord-du-Québec	3	13,6	19	86,4	0	0,0	0	0,0	1	100,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2	16,7	10	83,3	0	0,0	0	0,0	1	100,0
Chaudière-Appalaches	0	0,0	54	98,2	1	1,8	10	83,3	2	16,7
Laval	2	5,9	32	94,1	0	0,0	34	97,1	1	2,9
Lanaudière	3	6,8	37	84,1	4	9,1	26	100,0	0	0,0
Laurentides	0		45	100,0	0	0,0	16	94,1	1	5,9
Montérégie	2	1,3	140	93,3	8	5,3	80	92,0	7	8,0
Centre-du-Québec	2	6,3	28	87,5	2	6,3	4	80,0	1	20,0
TOTAL	67	6,7	893	89,7	36	3,6	408	90,9	41	9,1

ANNEXE A

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2001-2002 DES CPE

ANNEXE B

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2001-2002 DES GARDERIES

